



Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**



PROJET DE TERRITOIRE

Une collectivité exemplaire qui place l'innovation
au cœur de ses pratiques.



EDITO

"Fruit de trois longues années de travail et de concertation avec les communes et les principaux acteurs du territoire, le projet qui vous est soumis aujourd'hui porte et projette les ambitions que nous nous sommes fixés au cours de ce mandat, qui aura vu la transformation progressive et la montée en puissance de notre intercommunalité. La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est aujourd'hui un acteur reconnu sur la scène de notre grande région Auvergne Rhône-Alpes, au sein du très vaste massif central, mais à la porte de la puissante métropole de Lyon qui joue un rôle majeur dans la rapide évolution socio-économique de notre territoire et de sa population. Cette ambition, ce projet pour notre territoire, tel que nous l'avons voulu et mûri tous ensemble, s'articule autour de trois objectifs essentiels :

- La transition énergétique tout d'abord, un enjeu d'échelle planétaire auquel la COR doit apporter sa pierre sur la force d'un engagement résolu, autour de deux grandes priorités : réduction de la consommation d'énergie, notamment sur le logement, et la production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation...), avec un objectif d'autosuffisance énergétique à l'échéance 2050.
- Le renforcement de l'attractivité de notre territoire avec le puissant levier de

l'innovation, et en cohérence avec le premier objectif, c'est-à-dire pour une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens, qui doivent pouvoir accéder à un emploi, si possible sur place et en relation avec leurs qualifications professionnelles et trouver sur place des infrastructures et une qualité de services adaptées à leurs besoins.

- La cohésion sociale et territoriale enfin, qui est un enjeu essentiel dans un territoire aux réalités très diverses, avec le risque réel de voir s'accroître la fracture territoriale et sociale, du nord-ouest rural vers le sud-est péri-métropolitain. La requalification des centres-bourgs et centres urbains dégradés revêt à cet égard un enjeu particulier sur lequel la Communauté d'agglomération est résolue à s'engager massivement : il en va de l'équilibre socioéconomique, du maintien de la vie locale et de la cohésion sociale sur notre territoire.

Ce projet de territoire se traduira concrètement dans la conclusion prochaine d'un contrat de cohésion territoriale avec l'État."

M. Michel Mercier
Ancien ministre, Président de la COR

"En 2016, le conseil communautaire avait exprimé son souhait de réfléchir sur un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont le périmètre correspondrait à celui de notre Communauté d'agglomération. La nécessité de promouvoir l'économie industrielle, agricole, commerciale et artisanale a mis en évidence les difficultés de faire aboutir rapidement nos projets, souvent suite à l'inadaptation ou l'incohérence de nos documents d'urbanisme (POS, PLU, RNU,...). Afin de coordonner toutes nos actions, la démarche « vers un projet de territoire » a été initiée en 2017, sous l'impulsion de notre Président afin de travailler sur l'écriture de ce document avec tous les acteurs de notre territoire, en mettant en perspective le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration. Pour ce faire, il a été élaboré, dans le cadre d'une démarche participative, en lien avec les partenaires institutionnels, le conseil de développement et les élus de la COR. De nombreux séminaires et ateliers ont ponctué l'élaboration de ce projet. Le fruit de cette démarche vous est présenté dans ce document. Une première partie retrace la genèse de celui-ci et un portrait de notre territoire. Vient

ensuite une décomposition reprenant les grands thèmes qui ont émergé lors de nos différents ateliers avec des pistes d'actions. Nous avons maintenant un document qui est l'expression des besoins pour notre territoire. Il doit nous servir pour rendre cohérents nos différents documents, notamment d'urbanisme, pour avancer. Par ailleurs, il est un support précieux pour aller vers un contrat unique de cohésion territoriale. Comme tout document, il aura vocation à évoluer pour s'adapter aux thématiques et politiques du moment. Je tiens particulièrement à remercier tous les acteurs : citoyens, élus, entreprises, associations, etc, très investis car, sans leur participation, nous n'aurions pas eu matière à débattre. Je n'oublie pas nos partenaires institutionnels, toujours présents et le Cerema, notre accompagnateur dans cette démarche ainsi que les techniciens de la COR qui suivent avec sagacité ce dossier."

M. Jean-Jaques Carletto
Vice-président en charge de l'urbanisme et de lamutualisation

SOMMAIRE

- 4 |** Projet de territoire : de quoi parle-t-on ?
- 8 |** Portrait du territoire
- 25 |** Projet de territoire
- 28 |** Transition écologique et énergétique
- 36 |** Renforcer l'attractivité économique et résidentielle
- 44 |** Organiser la cohérence et les solidarités territoriales
- 56 |** Conclusion



PROJET DE TERRITOIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

> C'est une feuille de route pour l'avenir

Le projet de territoire est un cadre de référence qui détermine les enjeux de demain et décide des chantiers prioritaires que l'agglomération doit conduire.

> C'est un document politique et stratégique

Le projet de territoire exprime une vision pour la communauté d'agglomération et constitue un fil rouge de l'action. Il fixe un cap dans lequel s'inscrivent des actions dont la mise en œuvre requiert la mobilisation de tous les acteurs du territoire.

> C'est un processus continu et mesurable

Le projet de territoire doit être évalué régulièrement et peut s'enrichir des évolutions de l'intercommunalité et des besoins futurs.

> C'est un levier de cohérence et de solidarité territoriale

Le projet de territoire est une base à partir de laquelle sont coordonnées les politiques publiques et les documents cadres de la collectivité. En formalisant une stratégie de développement, la COR construit un outil au service des politiques de contractualisation.

> C'est une démarche volontaire et collective

Le projet de territoire n'est pas une obligation légale. Il est simplement incité et promu par la loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire de juin 1999.

Au plan juridique, le projet de territoire communautaire est uniquement incité et promu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) de 1999. Dans le souci d'ouvrir la décision publique à la concertation, la loi Voynet impose d'associer des acteurs du territoire à la démarche de projet d'agglomération à travers le conseil de développement.

Le projet de territoire est ainsi un document fondateur de la capacité collective du territoire (habitants, élus, partenaires socio-économiques, membres du Conseil de Développement) à définir une vision d'avenir et à s'entendre sur des objectifs communs pour construire ensemble ce que nous voulons : un territoire exemplaire en matière de développement durable et d'innovation.

Le projet de territoire est défini après une démarche de concertation, d'échanges et de réflexion menée avec les acteurs du territoire depuis 2017.

Démarche d'élaboration du projet de territoire : Retour sur le travail réalisé en 2017/2018 avec le CEREMA

Impliquée de longue date dans la transition énergétique (TePOS depuis 2013 et lauréate de l'appel à projet TePCV), la COR a conduit entre avril 2017 et octobre 2017 une démarche « vers un projet de territoire » réunissant les acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques et partenaires institutionnels) dans le cadre d'ateliers dynamiques. Cette réflexion s'est attachée à mettre en perspective l'écriture d'un projet de territoire et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) alors en cours d'élaboration.

Au cours de cette première étape, certains éléments sont apparus comme incontournables dans la construction du projet de territoire :

- > La cohésion des élus
- > L'environnement et l'agriculture comme principaux atouts pour l'attractivité et le développement d'activités
- > Une identité entrepreneuriale et industrielle reconnue
- > L'A89, une opportunité de développement et de désenclavement, avec un souci de développement et de préservation

Ces échanges ont permis la réalisation d'une cartographie partagée des enjeux et l'expression de visions pour le territoire.



Forte de cette mise en mouvement, la COR a souhaité poursuivre ses réflexions stratégiques collectives en 2018 en approfondissant le diagnostic et en préparant au mieux les choix programmatiques qui ont été depuis retenus. Cette seconde étape s'attachait particulièrement à partager les enjeux et les objectifs liés à la transition écologique et énergétique, fil rouge évident et marqueur des politiques menées par la COR.

En 2019, le livret « Aménager la COR dans la transition énergétique » et le séminaire de restitution « Vers un Contrat de Cohésion Territoriale » sont venus clore la démarche collective et ont permis la rédaction finale du projet de territoire.





Chronologie de la démarche participative du projet

2017

Vers un projet de territoire

- **18 mai** : Présentation de la démarche aux élus en Conférence des Maires
- **22 mai** : Présentation de la démarche en Conseil de Développement
- **12 juin** : Visite du territoire par les élus et le Conseil de Développement
- **13 juin** : Atelier 1 sur la vision et les enjeux du territoire
- **7 juillet** : Atelier 2 sur la stratégie du territoire
- **5 octobre** : Séminaire de lancement du PCAET
- **19 octobre** : Restitution de la première étape

2018

Aménager la COR dans la transition énergétique

- **29 mai** : Ateliers 3 et 4 sur la mobilité et le cadre bâti
- **12 juin** : Atelier 5 sur les projets démonstrateurs
- **21 juin** : Atelier 6 sur la transition énergétique
- **10 septembre** : Atelier d'écriture

2019

Vers un Contrat Unique de Cohésion Territoriale

- **11 juillet** : Séminaire de restitution
- **17 septembre** : Présentation du projet aux membres du Conseil de développement.
- **26 septembre** : Approbation du projet de territoire par le Conseil communautaire.



La COR remercie les élus, partenaires et acteurs du territoire qui ont participé à la démarche collective d'élaboration du projet de territoire.

STRUCTURE	NOM PRENOM
COR PRESIDENT	MERCIER Michel
COR VP, MAIRIE AMPLEPUIS	CARLETTO Jean-Jacques
MAIRIE AFFOUX	DECOLLONGE Jean Roland
MAIRIE ANCY	DE SAINT JEAN Christine
MAIRIE CHAMBOST-ALLIERES	LEBEGUE Nathalie
MAIRIE CHENELETTE	BLEIN Bernadette
MAIRIE CLAVEISOLLES	BAJARD Marcel
MAIRIE CLAVEISOLLES	DESPRAS Dominique
MAIRIE COURS-LA-VILLE	ANTHOINE Guy
MAIRIE COURS-LA-VILLE	DEVEAUX Annie
MAIRIE CUBLIZE	CATHERIN Thierry
MAIRIE DAREIZE	ROUX Bernard
MAIRIE DIEME	CHERMETTE Maurice
MAIRIE GRANDRIS	GOUDARD Jean-Pierre
MAIRIE LAMURE-SUR-AZERGUES	ROSSIER Bernard
MAIRIE LES OLMES	VIVIER MERLE Anne-Marie
MAIRIE LES SAUVAGES	GUINOT Annick
MAIRIE MEAUX-LA-MONTAGNE	MOUREY Gérard
MAIRIE PONTCHARRA-SUR-TURDINE	NOVE Jacques
MAIRIE POULE-LES-ECHARMEAUX	COULEUR Joelle
MAIRIE RANCHAL	LONGIN Denis
MAIRIE RONNO	LORCHEL Philippe
MAIRIE SAINT-BONNET-LE-TRONCY	TOUCHARD Pascal
MAIRIE SAINT-CLEMENT-SOUS-VALSONNE	MARTINEZ Sylvie
MAIRIE SAINT-FORGEUX	DEVOS Dominique
MAIRIE SAINT-JUST-D'AVRAY	GALILEI Christine
MAIRIE SAINT-LOUP	JACQUEMOT Jean-Pierre
MAIRIE SAINT-NIZIER-SUR-AZERGUES	LABROSSE Jean-Yves
MAIRIE SAINT-ROMAIN-DE-POPEY	GIRAUD Pascal
MAIRIE TARARE	PERRUSSEL-MORIN Josée
MAIRIE TARARE	SERVAN Alain
MAIRIE TARARE	PEYLACHON Bruno
MAIRIE THIZY LES BOURGS	BERTHIER Jacqueline
MAIRIE VALSONNE	COLLIN Michèle

ACTEM BEAUJOLAIS	VALENCE Elisabeth
AZERGUES ENTREPRENDRE	BUIL Régis
AZERGUES ENTREPRENDRE	VANDAMME Gérard
CABINET LAMY	LACROIX Etienne
CABINET LAMY	VIGNES Marie
CENTRE SOCIAL THIZY	DESROCHES Philippe
CEREMA	NICOGOSSIAN David
CEREMA	TISSOT Julie
CCI 69	BARWAY Héléne
CCI 69	PAGES Audrey
CHAMBRE D'AGRICULTURE	BARBIER Emilie
CHAMBRE D'AGRICULTURE	VERDEJO Fabrice
CHEF ET CHAIS	ROCHE Michel
CITE SCOLAIRE DE TARARE	ESVAN ERIC
CITE SCOLAIRE DE TARARE	FAIVRE Benjamin
CMA	DRU DUPUIS Céline
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	CHUZEVILLE Danielle
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	GILARDON Christophe
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	CINQUIN Nathalie
COR	CHARBONNIER Quentin
COR	DUPRE Claire
COR	TANGUY Marie
COR	LAURENT Lydia
COR	MALATRAY Eric
COR	NARDOUX Thomas
COR	PEYRACHE Simon
COR	RIGAL Claire
COR	WALTER Elodie
COR	MONCORGE Sophie
COR	SEGUIN Etienne
COR	CARLETTO Jean-Jacques
COR	POULARD Fabrice
COR	MALATRAY Eric
COR - DGS	DAUVERGNE Jean-François

DDT	MOLLION Vincent
DDT 69	CEZILLY Soizic
DDT 69	HARWAL Julie
DDT 69	MAGNARD Aurélie
DDT 69	PRIMUS Mickael
ENEDIS	DORIER Pascal
ENEDIS 69	DALLE Bernard
FDCRML	DUPRE Didier
FIBOIS	MARTIN Douglas
FIBOIS RHONE	DESCHODT Anne-Elise
GRDF	BAZIN Michèle
HESPUL	JEDLICZKA Marc
HESPUL	RENUCCI Julien
LA CORDEE -QUARTIER METISSEUR	LOYEZ Guillemette
MDEF RHONE	KERVEILLANT Anthony
MISSION LOCALE	RECEVEUR Thierry
MJC AMPLEPUIS -ST JUST D'AVRAY	MOREAU Yohel
PATRIMOINE HAUT BEAUJOLAIS	SARNIN Jean-Marc
SCOT BEAUJOLAIS	DUBOIS Sophie
SMB	GIRARD Bertrand
SMB / SCOT BEAUJOLAIS	PACCOUD Daniel
SMB / SCOT BEAUJOLAIS	TAVERNIER EDITH
STRATEGIE	GHEWY Etienne
SYDER	COLLIAT Antoine
SYDER	GEROUDET Côme
SYDER	MARTIN Daniel
SYRIBT	UTARD Sébastien
SYRRTA	GUIBERT Marion
TARARE MICRO CLUB INFO	BRODET Jean-Claude
TARARE MICRO CLUB INFO	NOVE Gilbert
UFPR	BIBOST Henri
USINE BIOLAY	PELLET Eric
VHB	NOURY-GARDIEN Gaëlle
	RAYMON Joel



PORTRAIT DU TERRITOIRE

Un territoire en mutation,
riche de son patrimoine
naturel



La Communauté issue de la fusion a tout d'abord aggloméré au 1^{er} janvier 2014 des moyens financiers et humains et additionné les politiques publiques menées antérieurement par les trois communautés regroupées. Dans une logique de développement durable, les deux premières années de fonctionnement de la COR auront permis d'harmoniser les compétences, les pratiques et la fiscalité communautaires et de consolider les équipes, techniques et administratives, de l'EPCI.

Certaines actions trop spécifiques et territorialisées, dans des domaines de compétence où l'uniformisation des pratiques n'était ni facile ni souhaitable, ont été restituées aux communes, d'autres ont été conservées et renforcées (l'assainissement, la voirie, le tourisme, la culture...).

La transformation en Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2016 aura permis de faire évoluer la COR vers une structure beaucoup plus intégrée et gestionnaire de services à la population comme les piscines, les musées, les écoles de musique ou le transport à la demande.

Au 1^{er} janvier 2017, la COR a intégré la compétence transport, au travers d'une adhésion au SYTRAL.

À compter de 2018, la COR s'est engagée résolument en faveur d'une transition énergétique génératrice de développement économique et d'emplois, en devenant une structure de réalisation, ce qu'elle n'avait jamais été auparavant, qui investit massivement dans :

- > la plateforme de rénovation énergétique,
- > la requalification d'îlots urbains dégradés (RHI),
- > la production d'ENR (photovoltaïque et biogaz).

Pour dégager les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces nouveaux investissements sans alourdir la fiscalité locale, la COR a souhaité conclure un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité avec ses communes et s'est engagée sur une double voie :

- > Celle de la maîtrise de la dépense publique, au travers d'un contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense locale, conclu avec l'État,
- > Et celle du renforcement de la solidarité avec ses communes membres, dans le cadre du pacte, par un soutien significatif aux investissements communaux sous la forme de fonds de concours, en contrepartie d'une baisse des Attributions de Compensations et d'un nouveau calcul de la Dotation de Solidarité et de Cohésion, sur des critères beaucoup plus sociaux.



31
communes

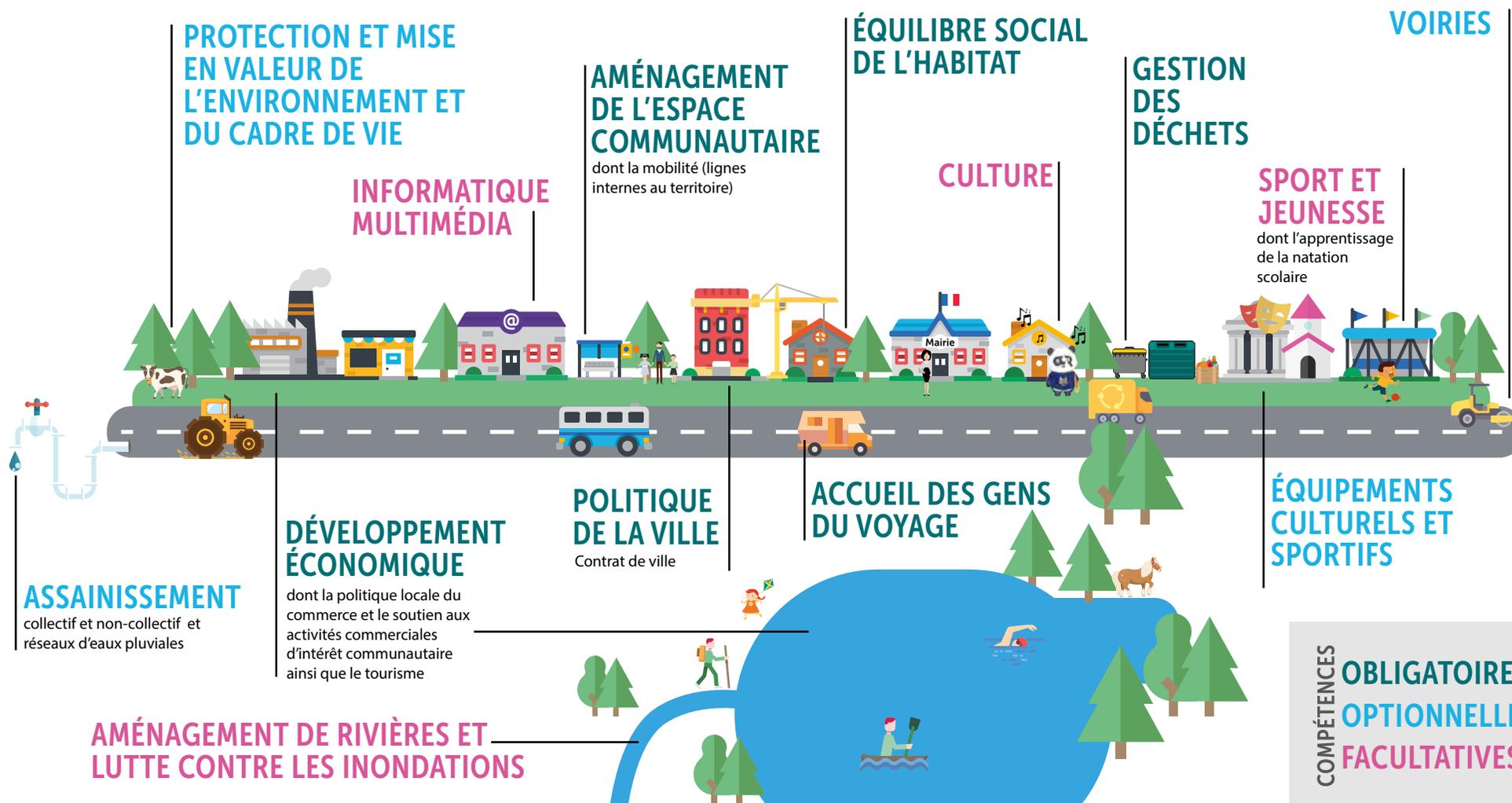


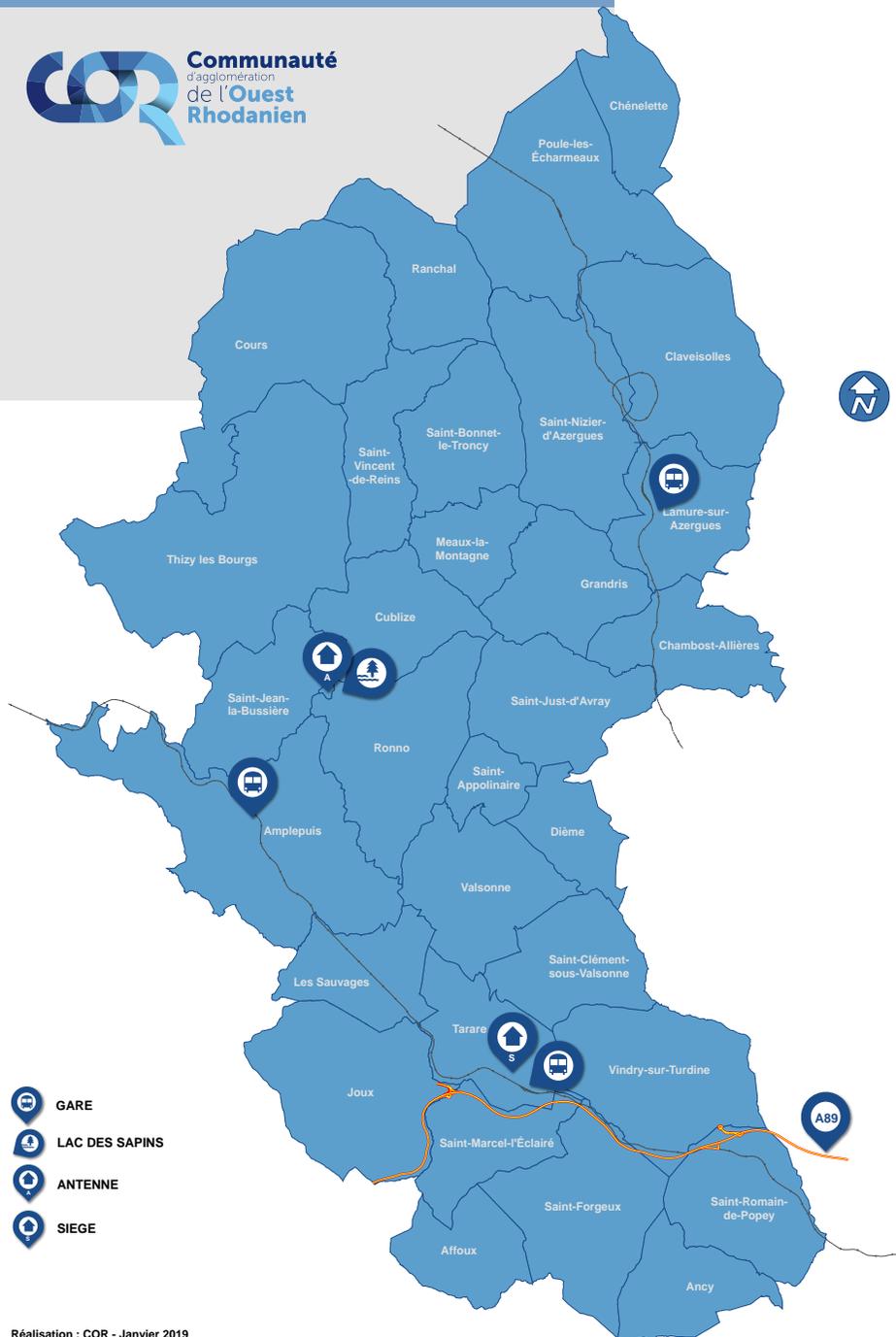
50 606
habitants



577
km²

> Les compétences





Réalisation : COR - Janvier 2019

> Un cadre de vie naturel et préservé

Riche de son histoire industrielle, de son patrimoine architectural, paysager et environnemental, la COR offre un cadre de vie exceptionnel. Si les potentiels et les ressources sont réels, la COR souhaite en révéler ses atouts en faisant de la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique les enjeux majeurs.

Situé au Nord du département du Rhône, le territoire de la COR est étroitement lié à la Loire et à la métropole Lyonnaise tout en bénéficiant d'un environnement semi-montagneux à dominante rurale. Le territoire bénéficie d'une relative homogénéité, même si l'on peut identifier deux principales identités paysagères :

- La Haute Vallée de l'Azergues est caractérisée par un dialogue entre un couvert boisé très homogène (plantations de Douglas) sur les hauteurs et des espaces agricoles sur les bas de coteaux et en fond de vallée.
- Les vallées de la Trambouze, du Rhins et de la Turdine sont caractérisées par des anciennes implantations industrielles, issues surtout de l'activité textile, mais aussi par la présence d'industries plus récentes. Le passé industriel de certaines villes comme Tarare, Thizy, Amplepuis ou Cublize laisse des emprises foncières urbaines, voire des bâtiments devenus éléments du patrimoine local dont certains font l'objet de mise en valeur.



Sur une grande partie du territoire, la prédominance de l'exploitation forestière de résineux a fortement influé sur l'évolution des paysages. Le patrimoine naturel et préservé de l'Ouest Rhodanien en fait ainsi un « poumon vert » aux portes de la métropole lyonnaise. La topographie semi-montagneuse et collinaire limite de fait l'étalement urbain et l'urbanisation du foncier agricole et forestier. Le Lac des Sapins, seul équipement touristique majeur du territoire et pôle de pleine nature, symbolise le positionnement du territoire comme terrain de sport et de nature à une heure de la métropole lyonnaise.

Les sols du territoire de la COR sont très majoritairement occupés par des espaces naturels comme les forêts, les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée. Ces espaces couvrent une superficie représentant 80% du territoire de la COR. De façon plus ponctuelle et disparate,

des zones urbanisées comme Tarare, Vindry-sur-Turdine, Cours, Amplepuis ou Thizy les Bourgs parsèment le territoire, et dans leur prolongement des zones industrielles et/ou commerciales.

En termes d'aménagement du territoire, la COR s'organise autour d'un réseau de pôles intermédiaires structurants, plutôt en perte de vitesse démographique, tandis que les villages plus ruraux connaissent une légère reprise. L'attractivité globale du territoire est donc l'enjeu majeur de la COR, dans une logique de repolarisation territoriale. Les pôles principaux que sont les villes de Tarare, Thizy les Bourgs, Amplepuis, ou encore Cours, ont tous des projets ambitieux de réhabilitation de leurs centres bourgs qui visent à renforcer leur attractivité et leur fonction structurante. La recherche de solidarités et d'équilibre entre ces pôles historiques à conforter et les villages plus ruraux qui doivent garder leur vitalité, guide le projet de la COR.

Les communes de la COR et leur population

source : INSEE 2016

Tarare : 10.532
Thizy les Bourgs : 6.036
Vindry-sur-Turdine : 5.095
Amplepuis : 5.024
Cours : 4.519
Saint-Romain-de-Popey : 1.558
Saint-Forgeux : 1.493
Cublize : 1.268
Saint-Jean-la-Bussière : 1.220
Grandris : 1.163
Poule-les-Echarmeaux : 1.099
Lamure-sur-Azergues : 1.048
Valsonne : 932
Saint-Clément-sous-Valsonne : 903
Chambost-Allières : 833
Saint-Nizier-d'Azergues : 792
Saint-Just-d'Avray : 752
Joux : 683
Claveisolles : 664
Saint-Vincent-de-Reins : 644
Ronno : 631
Ancy : 628
Les Sauvages : 628
Saint-Marcel-l'Éclairé : 509
Affoux : 358
Chenelette : 327
Ranchal : 317
Saint-Bonnet-le-Troncy : 310
Meaux-la-Montagne : 239
Saint-Appolinaire : 207
Dième : 194

TOTAL : 50.606 habitants



> Un territoire riche de ses ressources naturelles

Sur le plan de la biodiversité, l'ouest rhodanien constitue un territoire globalement préservé, riche de milieux humides, cours d'eau de bonne qualité en tête de bassins versants et offrant une mosaïque d'espaces forestiers et agricoles. Il présente un paysage rural de qualité, encore vivant mais sensible. L'espace forme une certaine homogénéité visuelle avec des versants boisés et des vallées où se sont fixées la population et les activités.

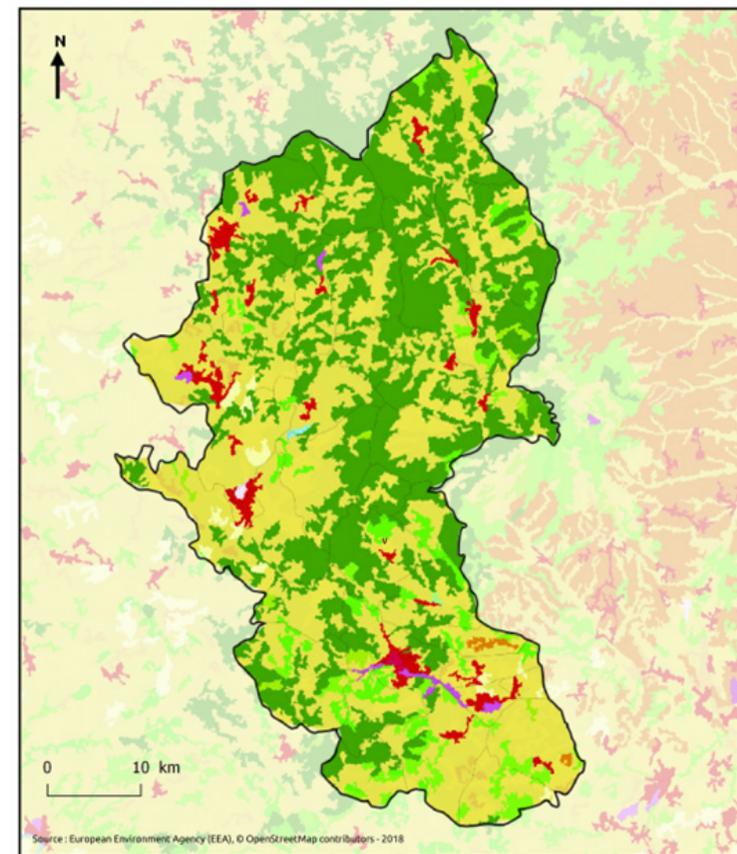
UNE PRÉGNANCE DE LA FORÊT

La forêt couvre 41,4% du territoire et représente 23.900 hectares. Ce taux de boisement est plus élevé que les moyennes nationale (25,8%) et régionale (32,3%). C'est une forêt globalement jeune : près d'1/4 des surfaces a moins de 40 ans. La Haute Vallée de l'Azergues est le territoire le plus boisé (51 % de la superficie du territoire). La fonction sylvicole est particulièrement affirmée dans la vallée de l'Azergues et dans le secteur des Echarmeaux, où prédominent les peuplements de conifères.



41,4%
Du territoire est occupé
par de forêts et de
milieux semi-naturels

Cette forêt majoritairement constituée de résineux est privée (95% de la forêt), morcelée et difficilement accessible dans certains secteurs. D'une part, la ressource bois du Beaujolais (Douglas, Sapin) est de plus en plus recherchée et fait l'objet depuis 2015 d'une récolte précoce des peuplements par des scieries industrielles mettant en péril la gestion durable des forêts du territoire. D'autre part, cette ressource est impactée par le changement climatique. Suite aux derniers étés secs, des dépérissements sont visibles en particulier sur les stations les plus difficiles (sol maigre, exposition Sud,...) mais aussi pour des essences non adaptées aux stations (résineux à trop basse altitude par exemple) ou pour lesquelles les conditions de vie ont évolué avec le changement climatique (cas du sapin par exemple).



Inventaire biophysique de l'occupation des sols sur le territoire de la COR

UNE RESSOURCE EN EAU LIMITÉE

Le réseau hydrographique sur le territoire de la COR est relativement dense en ruisseaux, résurgences et sources, en raison d'une pluviométrie importante et d'un contexte géologique particulier. Cependant, sur ce territoire, les cours d'eau se caractérisent par de faibles débits d'étiage, notamment le Rhins et la Trambouze. Ces problèmes d'étiage sont accentués par les prélèvements pour l'irrigation (intensification des cultures fourragères, abreuvement des animaux, concentration des élevages) ou pour les industries (en particulier la teinturerie sur le Rhins).

Le territoire du Beaujolais Vert n'offre qu'une ressource en eau souterraine limitée, qui n'alimente plus qu'un nombre limité de communes. De fait, pour les autres communes, l'alimentation en eau potable se fait majoritairement à partir :

- du barrage de Joux qui représente 18% des volumes prélevés,
- de la nappe alluviale de la Saône, avec des interconnexions avec des syndicats voisins par l'intermédiaire du syndicat mixte de production Saône Turdine,
- de la nappe de la Loire sur le périmètre du Syndicat Rhône-Loire-Nord.

L'équilibre entre les besoins en eau potable et la ressource est globalement satisfaisant. Aucun problème de pénurie n'a été constaté, la nappe de la Saône recelant une ressource importante.

QUALITÉ DE L'AIR

L'analyse des données d'émissions territoriales réalisée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes met en évidence les éléments suivants :

> Les sources d'émissions des particules sur le territoire de la COR sont le secteur résidentiel (52%), le transport routier (14%), l'agriculture (17%) et l'industrie hors production d'énergie (17%).

> Les sources d'émissions en dioxyde d'azote sont le secteur routier (54%) et dans une moindre mesure l'industrie (13%) et le résidentiel (11%).

> Les Composés Organiques Volatiles hors méthane (COVNM) sont émis en quantité significative sur le territoire par le secteur industriel hors production d'énergie (61%) et secteur résidentiel (32%). Ces émissions sont toutefois à la baisse sur le territoire de la COR (-34% entre 2007-2015). Ceci peut s'expliquer notamment par une baisse des émissions du secteur industriel qui s'adapte à des réglementations environnementales plus contraignantes.

> Les émissions de SO₂ sur le territoire sont liées au secteur industriel hors production d'énergie (77% des émissions du territoire) ce qui est expliqué notamment par l'activité industrielle sur la commune de Tarare et l'utilisation de fuel pour les process de combustion / chauffage. Le secteur résidentiel est responsable de 17% des émissions du territoire.

> Le transport routier contribue significativement aux émissions de particules et de COVNM. La source autoroutière sur le territoire (A89 notamment) représente une part importante de ces émissions liées au transport.



UNE AGRICULTURE EN TRANSITION

L'agriculture couvre 44% du territoire, et est plutôt extensive en tête des bassins versants, à vocation herbagère, laitière (cheptel de 7.500 vaches), élevage de taille importante (de 5.500 bovins, 5.300 moutons, 4.000 chèvres,... etc.). L'activité agricole était constituée en 2010 de 570 exploitations sur près de 24.000 hectares de surfaces utiles.

À noter que les petites exploitations ont tendance à disparaître au profit d'exploitations plus importantes en surfaces agricoles utiles, mais toujours en restant à caractère familial (à l'opposé d'installations agricoles industrielles).

L'habitat est, dans ces zones, dispersé en dehors des bourgs ou hameaux. L'activité agricole devient peu à peu plus variée dès que l'on progresse en aval des bassins versants : c'est alors une agriculture de prairies, de vergers et maraîchages (140 hectares), de céréales ou encore de vignes (avec 237 hectares).

Près de 90% de la Surface Agricole Utile est destinée à la production fourragère et 75 % des exploitations pratiquent l'élevage bovin. Les prairies naturelles représentent 84 % des surfaces fourragères.

Plus récemment, on note le développement des circuits courts avec la mise en place de points de vente collectifs de produits locaux : Le coin des fermes Tarare, La maison des producteurs à Thizy les Bourgs, ou encore Territoire d'Azergues à Lamure-sur-Azergues. Ce développement autour des circuits courts (notamment autour de la vente directe des produits tels que des fruits & légumes, fromages, charcuterie,...) constitue un axe de diversification important pour les exploitations agricoles.

La part des exploitations biologiques ne représente que 1% des exploitations totales, ce qui est inférieur aux moyennes départementales égales à 3% des exploitations. De même, l'engagement vers la labellisation ne représente que 21% des exploitations, alors que la moyenne départementale est de 44% des exploitations.



BIODIVERSITÉ

Enfin, la COR dispose d'Espaces Naturels Sensibles. Les espaces naturels sensibles sont des sites remarquables ayant un intérêt floristique, faunistique et/ou paysager, et dont la fragilité justifie la mise en œuvre de mesures de protection.

Identifiés par le Département du Rhône comme présentant une valeur patrimoniale forte, certains sites ont ainsi été inscrits à l'inventaire Espace Naturel Sensible sur le territoire de la COR :

- > Le massif du Mont Saint Rigaud, en partie sur la commune de Chénelette,
- > Les zones humides sises sur la commune de Ranchal,
- > Les Landes du Beaujolais, en partie situées sur la commune de Claveisolles
- > Le Col de la Cambuse, Grand Mont et le Bois de Mollières, concernant plusieurs communes comme Ronno, Cublize, Saint-Just-d'Avray , Meaux-la-Montagne et Grandris,
- > Le Massif de la Pyramide, à Lamure-sur-Azergues,
- > Le Massif de la Cantinière à Chambost-Allières,
- > Le Massif de Brou sur les communes de Valsonne, Dième, Saint-Apollinaire, Saint-Clément-sur-Valsonne
- > Et le Crêt d'Arjoux pour les communes de Ancy et Saint-Romain-de-Popey.

L'agriculture sur la COR



Les terrains à usage agricole couvrent plus de **44 % du territoire** de la COR



570 exploitations agricoles en 2010



770 équivalents temps pleins en 2010 (emplois directs dans les fermes)



Les productions sont très diversifiées (lait, fromages, viande, charcuterie, vin Beaujolais, fruits et légumes...)



24 % des exploitations sont impliquées au moins dans un **circuit court**

> Une démographie à deux visages

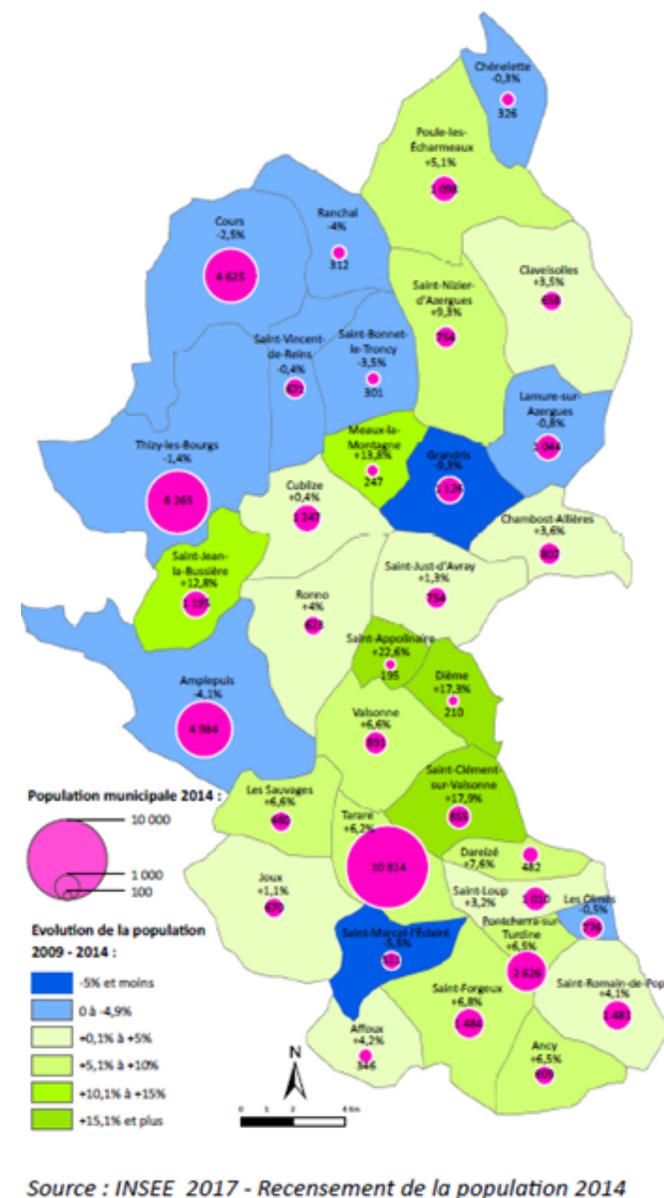
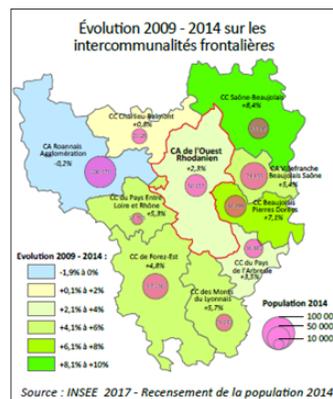
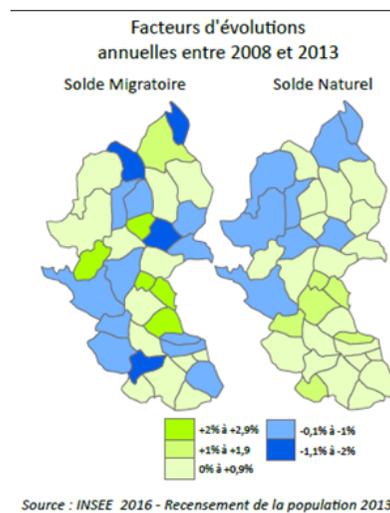
La COR souffre encore de sa position périphérique vis-à-vis de la métropole lyonnaise et de la crise de son tissu économique. Il en résulte une croissance démographique moins importante que sur les territoires voisins. Cette croissance est essentiellement portée par le solde naturel, hormis pour les communes comme Thizy les Bourgs ou Cours qui connaissent un important vieillissement de leur population que la balance migratoire positive ne compense pas.

Facteur d'espoir et de désenclavement pour l'ancien Pays de Tarare, l'A89 commence à produire ses premiers effets : la ville de Tarare, longtemps en décroissance, a connu un rebond de sa population ces dernières années, notamment grâce à l'arrivée de nouvelles populations. Ce dynamisme retrouvé s'exprime également sur les communes alentours, de manière encore plus significative.

Le cas de l'ancien Pays d'Amplepuis-Thizy pose un souci de renouvellement de sa population accru par le phénomène d'isolement persistant. La diffusion des utilisateurs de l'A89 ne porte pas jusqu'à cette partie du territoire.

Les pôles urbains de la COR peinent à retenir leurs ménages et à en attirer de nouveaux, surtout les jeunes ménages et les actifs. La croissance démographique a par contre contribué au développement de très petites communes bénéficiant de leur identité de « village », telles Saint-Jean-la-Bussière, Dième, Meaux-la-Montagne, et Saint-Apollinaire, dont le taux annuel moyen de croissance démographique a pu atteindre 3 à 4%,

et s'est traduit en de nombreux endroits par de l'étalement urbain. Le contraste de l'évolution du taux démographique se retrouve aussi à l'intérieur des communes nouvelles : les centres-bourgs de Bourg-de-Thizy, Cours et Thizy sont à la fois les plus peuplés et ceux qui souffrent d'une déprise démographique, alors que les plus petits bourgs sont plus stables.



➔ **10%**

des personnes + 60 ans
entre 2008 et 2013

> Des indicateurs socio-économiques préoccupants

La COR a longtemps été enclavée en raison de sa topographie organisée en vallées et son éloignement de la métropole de Lyon. Les moyens de dessertes du territoire ont été renforcés pour palier à cet isolement. La création de l'A89 en 2013 au sud du territoire en est le parfait exemple. Par ailleurs territoire à forte tradition industrielle, la COR a fortement souffert de la désindustrialisation, le chômage s'est creusé, la requalification de la population est apparue nécessaire, l'image s'est dégradée. Aujourd'hui, de nombreuses actions volontaristes sont menées pour redresser la situation et accompagner la mutation de ce vaste territoire.

Les caractéristiques socio-économiques de l'Ouest Rhodanien sont néanmoins préoccupantes. La population a été très impactée par les crises économiques successives et cumule aujourd'hui un certain nombre de difficultés. On peut souligner le faible niveau de revenus (un salaire médian de 19 319 € contre 21 267 € en moyenne dans le Département du Rhône, avec une situation particulièrement préoccupante à Tarare avec un salaire médian à 17 220 €) et de qualification des habitants.

Au regard de la moyenne nationale (14%), de la région Auvergne-Rhône-Alpes (12,3%) ou encore de la métropole de Lyon (15,2%), la COR avec 12,6% de taux de pauvreté apparaît dans une moyenne basse. Cependant, lorsque l'on compare les différents territoires du département du Rhône, on constate une forte distinction entre nord et sud. Or, la COR fait partie des territoires du département ayant l'un des plus forts taux de pauvreté.

Cette problématique s'explique par la conjugaison d'une population fortement ouvrière associée à un

tissu économique industriel en crise (notamment le textile). Les moins de 30 ans sont les plus impactés: 18% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Conséquence de la crise industrielle, la seconde tranche à souffrir le plus de la pauvreté est celle des 40-49 ans, avec 17% de taux de pauvreté et qui peinent à se reconverter.

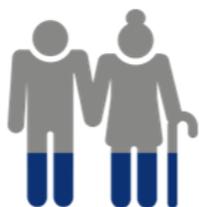
En parallèle, l'économie locale ne produit pas assez d'emplois pour couvrir les besoins de la population résidente. La composition de la population active marque la tradition industrielle prégnante et singulière : 32% de la population active est ouvrière. Cette part ne trouve pas d'équivalent sur les territoires limitrophes. Dans un espace en mutation, cette proportion démontre le caractère productif de l'économie de la COR et la propension d'actifs disponibles pour cette typologie d'entreprises. A contrario, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (7%) souffrent d'un déficit important dans la population active. Cette faible représentativité peut avoir des conséquences notamment sur les entreprises locales, leur implantation et leur développement.

En revanche, l'Ouest Rhodanien apparaît comme un espace où il fait bon entreprendre : avec 8% d'artisans/chefs d'entreprise, le territoire apparaît en bonne place avec une moyenne au niveau départemental de 7%. L'agriculture demeure essentielle pour le territoire et occupe tout de même 620 agriculteurs exploitants, soit 3% de la population active.

La composition de la population active de la COR se rapproche peu ou prou de celle des Monts du Lyonnais et de l'intercommunalité Saône Beaujolais, formant ainsi une "3ème couronne" autour de la Métropole lyonnaise.

Si l'on constate des emplois moins précaires que

Un vieillissement de la population assez marqué

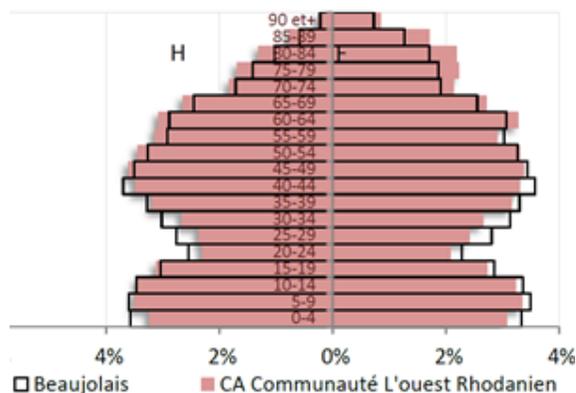


27%

de la population est
âgée de + 60 ans



Une classe d'actifs
(20-45 ans) sous
représentée.



la moyenne de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec un recours au temps partiel moins élevé (mais qui porte de façon plus importante qu'ailleurs sur les femmes), le territoire est marqué par des salaires tassés : les plus pauvres sont moins pauvres et les plus riches moins riches que leurs équivalents dans le Département du Rhône. Malgré tout, le taux de pauvreté sur le territoire atteint 19,5%. Territoire fortement ouvrier et populaire, la COR connaît une fracture sociale moins importante que sur d'autres

intercommunalités. Cette relative homogénéité de la population est propice aux liens sociaux et à la solidarité.

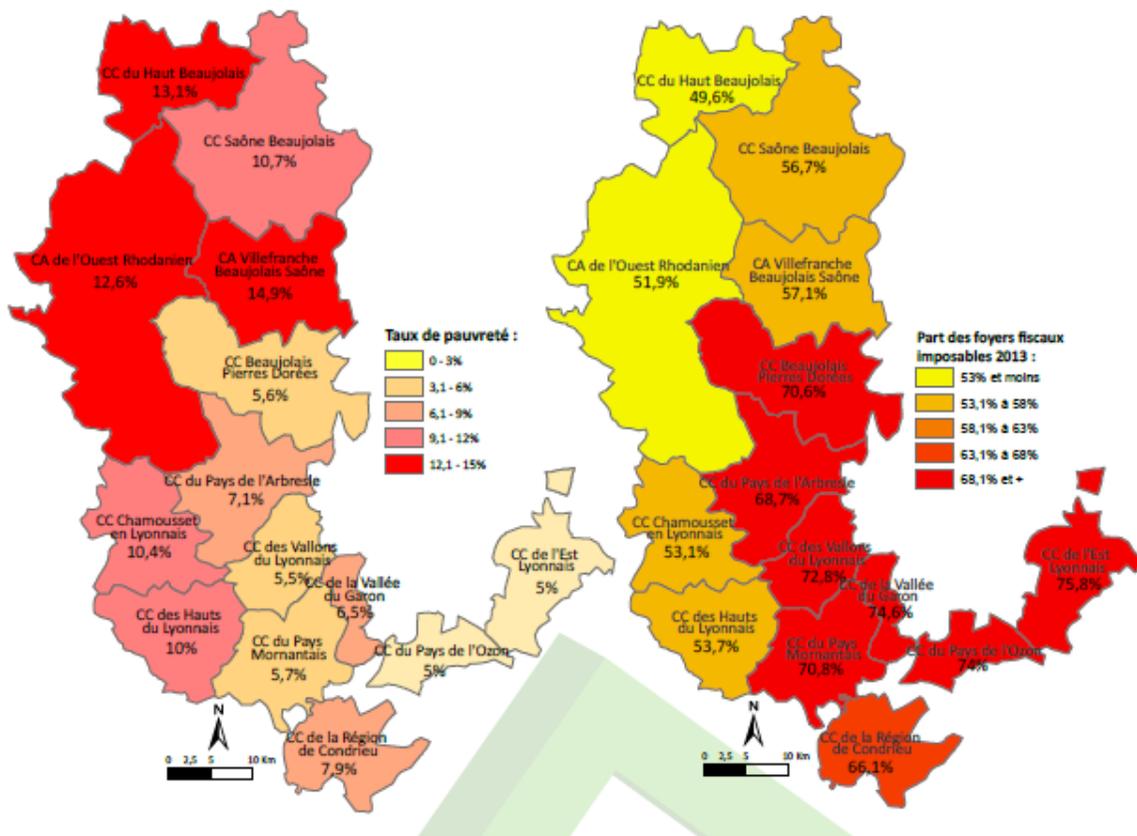
La part des titulaires d'un diplôme équivalent au BAC ou d'enseignement supérieur n'est que de 28,8 % dans le Beaujolais Vert contre 42,4 % dans le département hors Grand Lyon. Même si le niveau d'études a évolué entre 1990 et 2010, la part des diplômés de l'enseignement supérieur a progressé nettement moins vite que dans le département

hors Grand Lyon. C'est dans la Haute Vallée de l'Azergues que le niveau d'études est le plus élevé et dans le Pays d'Amplepuis Thizy qu'il est le plus faible.

Peu dépendante de la métropole de Lyon en termes d'emploi, la COR a su développer son propre bassin. Ceci explique des déplacements professionnels moins importants que sur les collectivités voisines. Plus de 7.100 actifs en emploi (soit 36%) travaillent dans leur commune de résidence contre 25% à l'échelle du Rhône.

Les déplacements professionnels intracommunautaires concentrent 30% des déplacements domicile-travail (5.300 personnes) contre 19% en moyenne sur les intercommunalités du département. 40% des actifs sortants de la COR pour travailler vont vers la Métropole de Lyon, soit 2.800 personnes. La deuxième destination des actifs de l'Ouest Rhodanien est le Pays de l'Arbresle qui attire chaque jour 1.100 actifs, suivi par les Pierres Dorées (700 actifs).

Ces indicateurs permettent en partie d'expliquer la forte vulnérabilité énergétique des habitants du territoire, mais également les freins importants à la mobilité. Ils expliquent également en partie le déficit d'attractivité résidentielle et économique du territoire, et notamment des centralités.





> D'importants freins à la mobilité

Le territoire de la COR, aux portes de Lyon, bénéficie d'une situation géographique intéressante, grâce à la proximité des infrastructures de communication de la métropole (gares TGV, aéroport international Lyon Saint-Exupéry). L'accessibilité du territoire s'est nettement améliorée avec l'arrivée de l'autoroute A89 qui relie l'axe Bordeaux-Clermont-Lyon. Néanmoins, ces différents axes et moyens de communication sont accessibles depuis la frange sud-ouest du territoire tandis que le cœur rural du territoire est beaucoup plus enclavé. Le territoire est particulièrement vaste et sa topographie accidentée rend les liaisons plus difficiles.

L'offre de transport interne au territoire se maintient néanmoins avec la présence de 4 gares dont 2 gares d'envergure régionale (Tarare et Amplepuis) qui permettent des liens forts avec Roanne et la métropole lyonnaise. Le territoire est couvert par le réseau SYTRAL dont 9 lignes ont un point de desserte sur le territoire.

L'offre de transport de la COR est ainsi relativement consistante pour un territoire à densité modérée. Mais suivant la composition hétérogène du territoire de la COR, cette offre s'organise à deux vitesses. Avec un espace périurbain à l'ouest qui concentre l'essentiel d'une offre intégrée au sein d'un axe structurant les interconnexions entre les différents pôles de proximités (de Cours à Pontcharra), et le reste du territoire à dominante rurale, qui, éloigné de cette offre de transport, subit une très forte dépendance à la voiture individuelle.

Dans un tel contexte, la voiture s'est naturellement imposée comme une « injonction » avec tous les effets néfastes qui en découle : précarité énergétique, impacts environnementaux, extensions urbaines... La COR est pourtant modérément motorisée pour sa typologie de territoire, avec 84% de taux de motorisation contre 93% de moyenne nationale à zone équivalente. On dénombre 3.556 ménages ne possédant pas de véhicule personnel sur un territoire où l'accès à une offre de transport est de plus en plus limitée. Enfin, le budget consacré à la voiture est d'environ 19% du revenu disponible des ménages de la COR, voire presque 30% sur des communes enclavées, contre 15% en moyenne sur le département.



LA CARTE
DES PRINCIPALES
ENTREPRISES ET
ZONES D'ACTIVITÉS
de la

-  Zones d'Activités
-  Projet de Zones d'Activités
-  Pépinières et hôtels d'entreprises
-  Tiers lieu / coworking
-  Centralités



L'industrie représente
13% des établissements
26% de l'emploi sur la COR



31%
des actifs occupés
sont ouvriers

réparation/installation de machines-équipements connaît également une baisse sensible ainsi que l'industrie du bois. A contrario, l'industrie alimentaire est en croissance sur le territoire, de même pour la métallurgie métallique. Le secteur du BTP est quant à lui fortement impacté par la crise et la baisse de la commande publique.

Pour des raisons historiques, de localisation et d'infrastructures, la COR avait développé son économie autour de l'industrie, des services à la personne et du BTP. La crise et l'arrivée de l'A89 au sud a bouleversé cette structuration et la COR connaît un fort développement des activités de Transports-Logistique. De plus, la politique de désenclavement porte ses fruits au niveau touristique, les activités d'hébergement-restauration ayant vu leurs effectifs salariés bondir. Si le textile reste aujourd'hui une activité importante liée à un savoir-faire établi, l'économie s'est fortement diversifiée dans de nombreux domaines d'activités : chimie, agro-alimentaire, métallurgie, mécanique... jusqu'à la construction navale de plaisance.

En revanche, les activités de services aux entreprises, peu présentes, connaissent un recul de leur masse salariale. Il en est de même avec le commerce de détail qui peine à se développer sur le territoire.

Conséquence de la tendance au long terme des replis des industries lourdes qui a durement impacté le territoire, les vallées de la Turdine et de la Trambouze ont vu se développer des friches industrielles que ce soit en zones d'activités ou dans

le tissu urbain des centres des villes ou bourgs. Ces friches représentent aujourd'hui un enjeu fort en termes de réhabilitation.

Malgré un contexte difficile, les opportunités de développement économique du territoire sont donc réelles. La COR est favorablement connectée à l'armature métropolitaine par l'A89, et dispose encore (notamment grâce aux friches industrielles) d'une capacité foncière susceptible d'attirer des projets structurants.

L'évolution de la population active suit naturellement celle de la population municipale : +3% sur 5 ans. Près de 550 actifs supplémentaires ont été recensés en 5 ans. Contrairement à la moyenne départementale qui fait apparaître une forte progression des artisans/chefs d'entreprises (+15%) et des cadres (+13%), sur la COR ce sont les employés qui voient leur nombre croître fortement : +11% soit +650 personnes.

Les artisans/chefs d'entreprises et cadres voient également leur nombre augmenter mais de façon moins sensible (respectivement +101 et +107 actifs).

Cette évolution traduit la mutation économique et sociale du territoire : **une tertiarisation de l'activité** qui impose à la population une reconversion professionnelle sans forcément faire appel à une montée en compétences. Cela se traduit également avec une baisse importante du nombre d'actifs ouvriers : -5% soit -314 actifs.

> Une économie en diversification, marquée par l'histoire industrielle

L'industrie, principal employeur et spécialité du territoire, a vécu une forte baisse de son activité et du nombre de ses salariés : -14% (-735 emplois) en 7 ans. Les raisons de cette crise s'expliquent essentiellement par la poursuite du déclin des activités du textile : 27 établissements en moins en 7 ans et -40% de salariés (-593 emplois). La

> Armature urbaine et accès aux services

Le territoire de la COR s'organise autour de polarités intermédiaires et secondaires, inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Beaujolais : Tarare en pôle structurant, les communes d'Amplepuis, Thizy les Bourgs, Cours en pôles secondaires, et Lamure-sur-Azergues en pôle de proximité. Ces polarités concentrent en effet les services publics et marchands du territoire, formant un arc inversement proportionnel à la dynamique démographique observée.

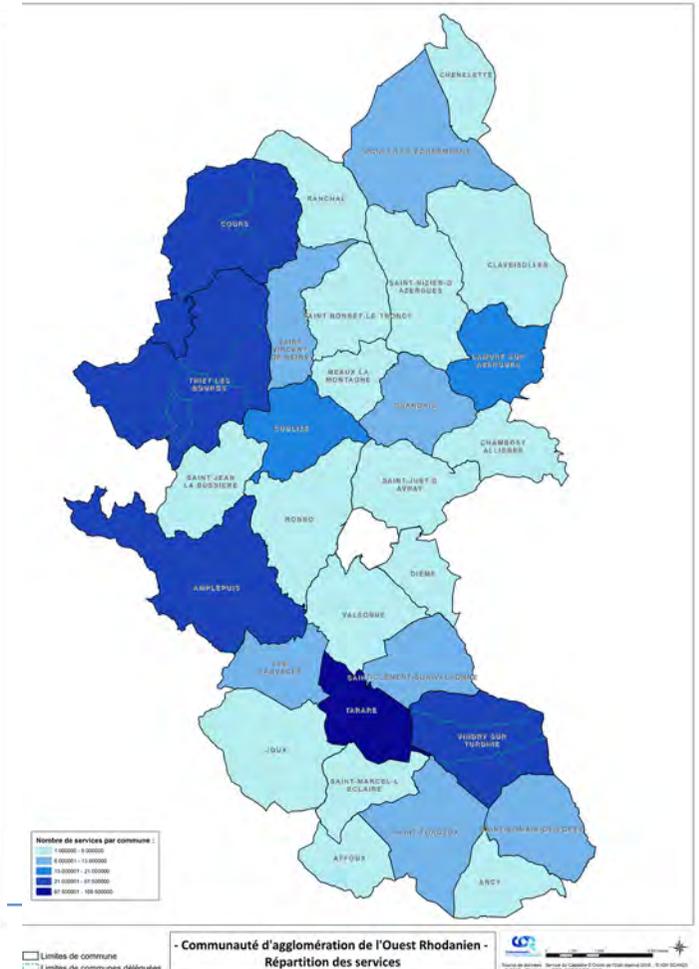
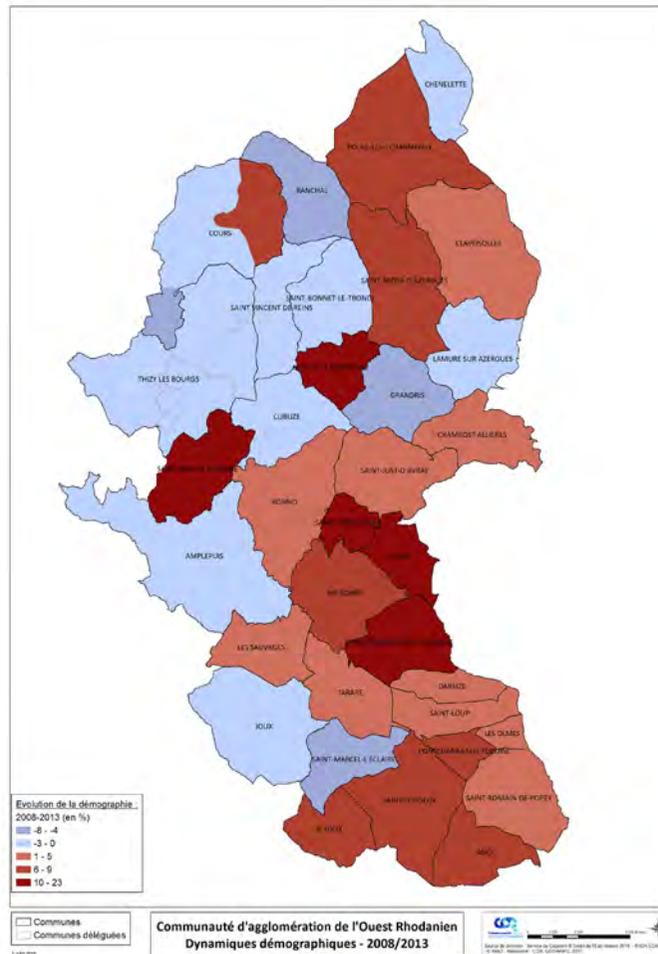
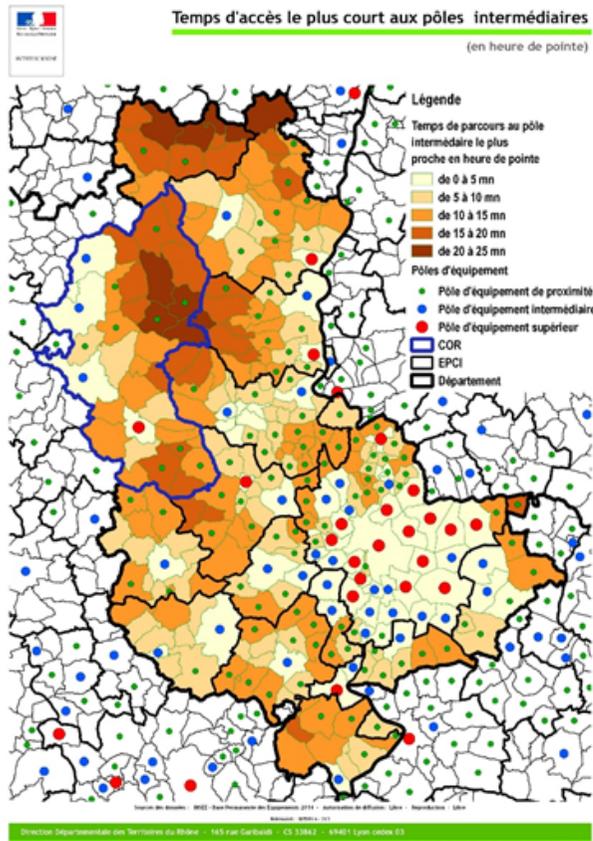
Cette armature urbaine n'a eu toutefois que peu

d'impact sur la production de logements et sur la périurbanisation : les objectifs de production n'ont pas été atteints sur les polarités quand dans le même temps on observe un report toujours plus important sur les communes plus rurales.

Ainsi, on observe une bonne dynamique de production dans les polarités mais un manque d'attractivité qui se traduit par une hausse de la vacance. Hors polarité, une très forte dynamique de production s'accompagne d'un développement de la vacance mais permet un dynamisme démographique supérieur à la moyenne du Pays Beaujolais. Malgré l'identification de polarités au

Nord et à l'Ouest du territoire, les espaces sont impactés par la déprise démographique. Le taux de construction y est néanmoins relativement élevé, de même que les taux de vacance. Les ménages qui y résident sont beaucoup plus modestes qu'ailleurs.

Sans être totalement dénué d'équipements, le Beaujolais Vert figure toutefois parmi les territoires du département qui en sont le moins pourvus. Du fait de ce moindre niveau d'équipements, les habitants du territoire doivent parcourir des distances en moyenne plus élevées pour accéder à un minimum d'équipements de proximité.





> Logement

Les anciennes vallées industrielles conservent encore beaucoup d'industries de production dont l'implantation s'est accompagnée de celle de beaucoup de logements qui datent pour la plupart d'avant la seconde guerre mondiale. En outre, en raison de leur inadéquation avec les attentes actuelles en matière d'habitat, les logements de centre-bourg sont essentiellement occupés par les ménages les plus modestes, ce qui se ressent sur l'activité commerciale des centres-bourgs.

En 2013, on recense 28.431 logements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, avec la répartition suivante :

- 77% de ces logements sont des résidences principales,
- 8% sont des résidences secondaires,
- 15% sont des logements vacants, soit 4.310 logements. Il s'agit là d'une des principales défaillances du parc de logements du territoire.

La répartition inégale de la croissance démographique sur le territoire fait ressortir des problématiques d'habitat qui s'observent avant

tout dans les centres-bourgs des pôles urbains, moins prisés par les nouveaux habitants. Ainsi, 15% du parc de logement de la COR s'avère vacant en 2013, soit une hausse de 7,8% depuis 2007. Ce taux est bien supérieur au taux départemental, qui est de 7,3% de logements vacants sur le total de parc de logements dans le Rhône. À Tarare, le parc de logements est plutôt ancien et dégradé (45% du parc en centre-ville classé 6 à 8) et touché par la vacance (9% sur la commune, 13% en centre-ville). Au nord du territoire, on comptait en 2012 18,1% de logements vacants à Thizy les Bourgs, 20% à Pont-Trambouze, 17,6% à Cours-la-Ville et 11,5% à Thel. Par ailleurs, 57% des logements vacants du territoire ont été construits avant 1915, ce qui peut expliquer leur performance énergétique faible et l'inadaptabilité des biens aux attentes actuelles en matière (taille des pièces, espaces extérieurs,...).

Parallèlement, le taux de logements du parc privé potentiellement indignes (PPPI) dans le total du parc de résidences principales de la COR est de 5,5% (contre 2,8% dans le Rhône). Thizy les Bourgs et Cours font partie des 15 communes de la COR dont le taux de PPPI est supérieur à 5%.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a établi un

diagnostic de l'habitat et du logement en 2016. Celui-ci fait ressortir les éléments suivants :

- > Un parc de logements privés ancien : 44% des logements ont été construits avant 1915,
- > Les logements vacants (15% du total du parc), ou potentiellement indignes constituent près de 20% du parc total de logements.
- > Les habitants sont majoritairement propriétaires de leur logement (62%).
- > Au moins 40% des propriétaires de la COR sont éligibles aux aides de l'ANAH.
- > Les logements sociaux sont largement regroupés dans les 4 principales communes de la COR (80%) et Immobilière Rhône-Alpes et l'OPAC du Rhône sont les principaux bailleurs sociaux (94% du parc).
- > La sociologie des demandeurs fait ressortir un public assez fragile, les logements en PLAI doivent être favorisés (loyers très modérés).
- > Environ 3.600 ménages vivent sous le seuil de pauvreté, soit 16,65% de l'ensemble des ménages (sur le département, ce taux est de 15,4%).



> Commerce et économie de proximité

L'économie de proximité est la part de l'économie liée à la consommation locale, qui répond aux besoins des personnes présentes sur le territoire (habitants, mais aussi touristes). Elle recoupe ainsi les revenus dits résidentiels, issus du commerce et du tourisme.

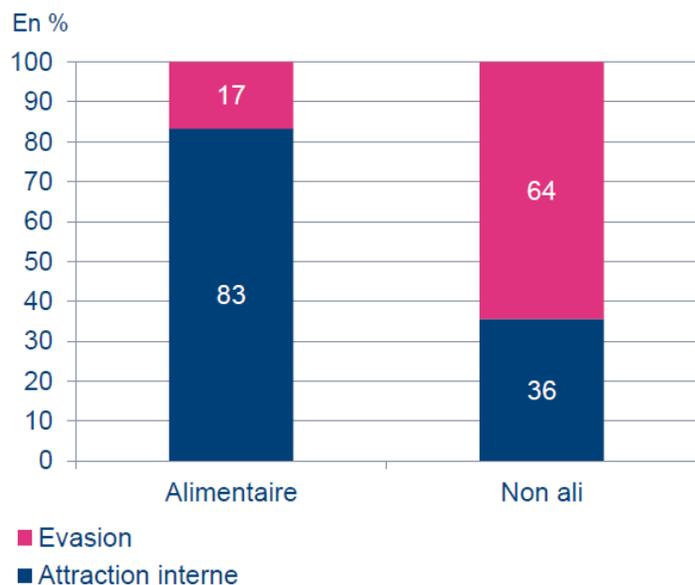
L'offre commerciale du territoire (550 commerces dont presque 200 dans la ville centre de Tarare) est marquée par un fort taux d'indépendants (+ de 95% des commerces) qui dénote à la fois d'une vitalité et d'une diversité commerciale, mais également d'un déficit d'attractivité du territoire auprès des enseignes. Si le chiffre d'affaires consolidé sur le territoire se monte à 175 millions d'euros annuel, celui-ci est porté à 70% par l'alimentaire. Contenue sur les dépenses alimentaires, l'évasion commerciale est ainsi forte (67%) sur des loisirs et l'équipement de la personne et de la maison, en particulier pour les communes d'Amplepuis, Thizy les Bourgs et Cours, pour lesquels les pôles de Villefranche-sur-Saône, Roanne ou même Lyon sont attractifs.

L'attractivité globale de la COR, synthétisée par son potentiel de captation de richesses, apparaît faible. Elle est fort heureusement compensée par une forte propension à consommer localement génératrice d'une densité en emplois de proximité conforme au standard des communautés de communes et d'agglomération françaises et ce malgré la très forte attractivité commerciale de l'agglomération lyonnaise.

Associée à une politique forte en faveur du développement commercial dans les polarités, la dynamique portée par l'intercommunalité a permis de faire baisser dans un premier temps puis maintenir les taux de vacance commerciale dans les cœurs de ville et centres-bourgs. Ainsi, le taux de vacance pour le cœur de ville de Tarare s'établit-il à 13% en 2019, contre 15% en 2014. Si les taux de vacance commerciale à Cours et Amplepuis restent en-dessous des seuils critiques, respectivement à 8% et 6%, la vacance commerciale de Thizy les Bourgs est préoccupante avec un taux jusqu'à 30%.

L'enjeu pour le territoire est celui du maintien d'une offre diversifiée et attractive dans les polarités, capable de répondre aux nouveaux modes de consommation et aux nouvelles attentes du consommateur.

En parallèle, avec un territoire fait de 26 communes de moins de 2.000 habitants, il s'agit d'assurer le maintien d'une offre minimum de services en milieu rural, matérialisée le plus souvent par les multiservices qui développent une gamme toujours plus large et revêt des formes plus hybrides.





> Une offre touristique tournée vers la nature

Du point de vue de la découverte culturelle et patrimoniale, le territoire ne dispose pas de site majeur à même de déclencher un séjour : il est marqué par son passé industriel avec des villages de charme mais qui ne sont pas pour autant reconnus comme des villages remarquables. 11 villages sont labellisés villages fleuris. Quatre musées présentent le territoire et son histoire au travers de collections à la muséographie très classique ; ils sont ouverts à la demande, connaissent une fréquentation peu élevée et très locale.

L'offre de restauration est variée sur le territoire avec 88 établissements. Plus de la moitié d'entre eux proposent une restauration traditionnelle parmi lesquels se trouve 3 Bib Gourmands, et 1 est cité dans le Bottin Gourmand. Cette offre se complète par un large panel de productions en ventes directes (45 producteurs recensés par l'Office de tourisme) qui permettent de découvrir les produits locaux : fromage et produits laitiers, miel, viande et charcuterie, vins, bière, cidre, etc.

Les paysages et le patrimoine naturel sont en revanche le trait d'identité majeur du territoire : faits de montagnes et cols (Roche d'Ajoux et col des Echarmeaux, col des Ecorbans, col de Saint-

Marcel-l' Eclairé, mont Tourvéon), de forêts (bois de la Corcelle avec ses pins douglas centenaires, forêt départementale de Broux) et de rivières, de barrages et plans d'eau (l'Azergues, la Turdine et le barrage de Joux, le Reins qui alimente le Lac des Sapins), le Beaujolais Vert est un territoire propice à la pratique de la randonnée sous toutes ses formes.

À la fin des années 1960, pour faire face au déclin industriel et à l'exode rural, le développement d'une offre touristique apparaît comme la solution pour redynamiser l'économie du territoire.

> 1979 : le Lac des Sapins est creusé et aménagé.

> Début des années 80 : une offre structurée y est développée : création du camping, aire de jeux, développement d'une offre de restauration (snacking et auberge).

> Années 1990 : poursuite des aménagements avec l'extension du camping, la création de chalets locatifs et le développement des activités sportives: VTT, équitation, planche à voile.

> 2012 : création de la baignade biologique : avec une capacité de 2.500 personnes par jour, c'est le plus grand projet de ce type en Europe et aujourd'hui encore la plus grande baignade biologique du continent.



GEOPARK BEAUJOLAIS

La démarche Géopark du Beaujolais : la transversalité entre patrimoine naturel et culturel

Depuis la fin de l'année 2012, le Syndicat Mixte du Beaujolais a engagé une réflexion autour de la démarche Geopark-UNESCO.

Un Geopark est un territoire qui présente un héritage géologique important par sa qualité scientifique, esthétique, son exceptionnalité et sa valeur pédagogique. La démarche Geopark n'est pas uniquement centrée sur la géologie. Elle prend aussi en compte les pratiques sociales passées et actuelles, les savoir-faire traditionnels qui façonnent notre territoire, ainsi que le milieu culturel, social et économique. À ceux-ci s'ajoute tout un panel d'éléments de patrimoine ou de sites d'intérêt archéologique, écologique, historique et culturel. Le Beaujolais a ainsi été labellisé Geopark par UNESCO en avril 2018.

Les géosites importants en Beaujolais Vert

Parmi les 150 géosites recensés, plusieurs se trouvent dans le Beaujolais Vert :

- L'église de Thizy les Bourgs
- Le Lac des Sapins, à Cublize
- Le quartier Déchelette, à Amplepuis
- La brasserie Ninkasi, à Tarare
- La carrière de Cours la Ville
- La tourbière du Couty à Chénelette
- La zone humide des Monneries, à Poule-les-Echarmeaux

Au fil des années, une vraie filière tourisme et loisirs s'est développée autour du site du Lac des Sapins, offrant aux visiteurs la possibilité de pratiquer de multiples activités liées à l'eau (baignade, pêche, pédalo, kayak, optimist, catamaran, canoé, paddle) mais également des activités de pleine nature (randonnée pédestre et équestre, VTT, équitation, parcours aventure, paintball, mini-golf, parcours de santé, musculation en plein air, tir à l'arc, etc.).

L'activité touristique est ainsi liée aux richesses naturelles du territoire. La fréquentation touristique est marquée par l'excursionnisme de proximité, par une population familiale en recherche d'activités ludiques. Les pratiques sportives sont importantes mais encore peu structurées en dehors d'événements sportifs reconnus tels que le Triathlon et l'Ultra Trail.

Le secteur du tourisme reste néanmoins peu développé sur le territoire et se traduit par une capacité d'hébergement limitée. Les chiffres de l'Insee (2014) indiquent ainsi la présence d'une douzaine d'hôtels (soit une offre de 150 chambres) et six campings (représentant 348 emplacements) à l'échelle de la COR.

PROJET DE TERRITOIRE

La transition écologique et énergétique comme fil rouge du projet de territoire

La COR est une collectivité en mouvement et dynamique qui résulte de la fusion de trois Communautés de communes déjà habituées à travailler ensemble. Ces différentes intercommunalités étaient préalablement réunies dans le cadre du « Beaujolais Vert » autour d'un programme Leader et d'une ambition TePOS. Ces programmes ont marqué l'engagement du territoire en faveur de l'innovation, du développement durable et de la transition écologique et énergétique. Cet enjeu transversal est un marqueur fort du projet politique du territoire.

**Un objectif :
Rester une
collectivité
exemplaire qui
place l'innovation
au cœur de ses
pratiques**

Une dynamique particulière en faveur du développement local, de l'innovation et de la concertation existe sur la COR. Une dynamique qui a permis d'engager des actions de long terme et de construire de multiples collaborations avec des partenaires publics et privés. Sur les domaines de l'économie collaborative, de l'innovation, du numérique ou de la transition énergétique, la COR souhaite en effet incuber des actions qui auront vocation à trouver leurs modèles économiques propres et à créer de la valeur ajoutée sur le territoire. C'est une posture ambitieuse qui nécessite un travail de « défricheur » que la COR assure depuis 2014 et qu'elle a vocation à poursuivre.

> Une collectivité qui innove et se veut exemplaire

La Communauté de l'Ouest Rhodanien, au-delà d'être une seule collectivité de gestion, est un territoire de projets. Ainsi la collectivité, forte de ses atouts et consciente des enjeux, promeut l'innovation dans ses pratiques et dans les actions qu'elle porte afin d'engager un développement économique durable du territoire. Pour affirmer cette ambition, la COR entretient des partenariats forts avec l'État et répond présente aux différentes sollicitations quand elles permettent d'innover et d'expérimenter de nouvelles solutions.

Tout particulièrement, la COR a souhaité engagé le territoire dans une démarche proactive dans la transition écologique et énergétique. Ainsi, et dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la COR a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie le 22 juillet 2016. La démarche est conduite en lien avec le Plan Climat.

L'intention de la collectivité dans cette ambition est double :

> Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences

> S'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité

La COR a obtenu le label CAP Cit'ergie, premier niveau de labellisation, le 26 juin 2019 avec 158.5 points atteints sur 370.6 points possibles, atteignant ainsi 42.8% de notre potentiel.

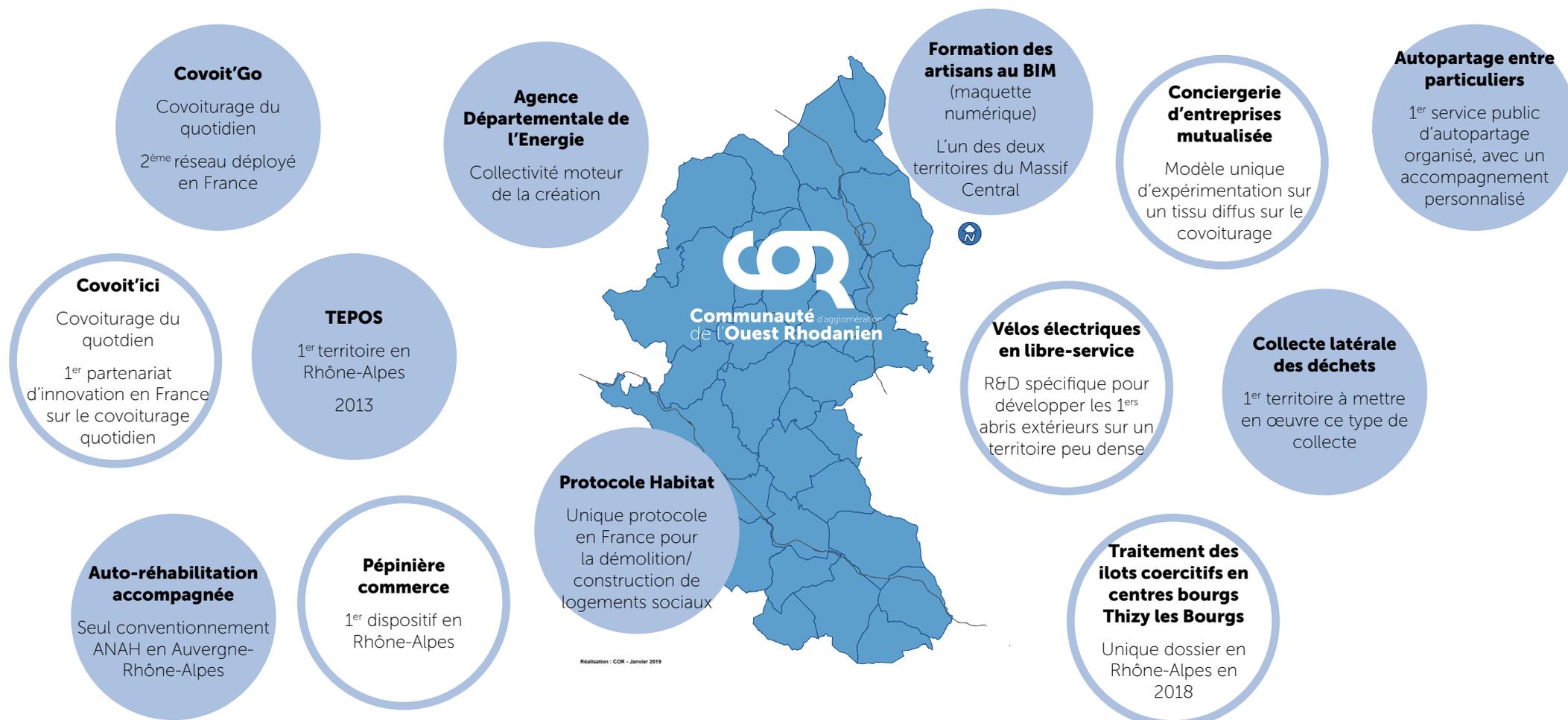
Au-delà de la reconnaissance de nos point forts, acquis avec un engagement de longue date dans une démarche TePOS, la vision à 360° qu'offre Cit'ergie est pour la collectivité l'occasion d'identifier les lacunes de notre projet et de bénéficier des expériences d'autres collectivités pour les combler. La démarche permet aussi une mobilisation interne, pour une exemplarité des pratiques au sein même de la COR.

Un territoire reconnu pour ses expérimentations

De par cette ambition, la COR se place depuis sa création en 2014 comme territoire d'expérimentations et d'innovation. Ce

positionnement permet au territoire d'être reconnu par ses partenaires et les autres territoires comme un vivier d'expériences. Au sein du Massif Central, la COR participe à la dynamique collective en faveur de l'attractivité des territoires, bénéficiant des retours

d'expériences de territoires voisins, expérimentant des solutions innovantes et concourant ainsi à la capitalisation autour des bonnes pratiques pour un développement économique durable.



Le fil rouge TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

Action historique de la COR, la transition énergétique et écologique est le fil rouge du projet de territoire, et guide l'ensemble des actions de la collectivité. Cette ambition se décline autour de cinq objectifs.



Transition énergétique : Une ambition 2050

- > Soutenir la rénovation des logements privés grâce à la Plateforme de la Rénovation énergétique et de l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE69)
- > Former les professionnels aux techniques de la rénovation énergétique
- > Consolider nos alternatives innovantes à la mobilité individuelle en milieu rural
- > Créer des stations de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)
- > Favoriser le fret ferroviaire et les solutions intermodales pour les entreprises
- > Favoriser la création et le développement d'entreprises locales à faible impact écologique
- > Encourager les actions collectives d'écologie industrielles
- > Accompagner individuellement les entreprises à la transition énergétique

Soutenir la production d'énergies renouvelables

- > Réaliser et mettre en œuvre un Schéma Directeur de l'Énergie
- > Créer des réseaux de chaleur urbains
- > Créer des unités de méthanisation territoriales
- > Soutenir les projets privés de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, ...)
- > Soutenir les initiatives citoyennes de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, ...)
- > Installer des panneaux et des ombrières photovoltaïques sur le patrimoine public

S'adapter et lutter contre le changement climatique

- > Promouvoir les techniques d'exploitation des ressources favorisant une séquestration optimum du carbone
- > Veiller à un usage raisonné de la ressource en eau
- > Adapter les essences et les cultures aux évolutions du climat

- > Promouvoir et/ou réaliser des aménagements réintégrant la « nature en ville » pour lutter contre les îlots de chaleur

Préservation des ressources, biodiversité et air

- > Adhérer à l'agence régionale ATMO Auvergne Rhône-Alpes pour préserver la qualité de l'air
- > Mettre en place un schéma directeur des retenues colinéaires

Produire et consommer autrement

- > Accompagner l'adaptation au changement climatique des agriculteurs et des sylviculteurs
- > Accompagner et favoriser l'installation de projets agricoles compatibles avec les enjeux environnementaux et alimentaires du territoire
- > Promouvoir les circuits courts et la consommation locale dans les équipements locaux

Le fil rouge du projet de territoire : la transition écologique et énergétique

Héritière d'un riche patrimoine naturel, la COR a eu pour vocation dès sa création de s'engager en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Ainsi en 2015, la COR disposait déjà de dispositifs structurants, issus du Beaujolais Vert (TEPOS, LEADER, TEP-CV) qui ont permis d'engager rapidement des actions dans cette direction et n'a cessé de se porter candidate à des dispositifs pour capter de l'expertise, des capacités d'innovation et des financements.

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien est ainsi une jeune collectivité qui porte,

depuis sa création, l'ambition « Territoire à énergie Positive ». La COR poursuit donc l'objectif d'être énergétiquement neutre en 2050, c'est-à-dire de produire localement autant, voire plus, d'énergies renouvelables qu'elle ne consommera d'énergie.

Cette ambition énergétique est vertueuse aussi pour le climat, car la réduction des consommations d'énergies fossiles permet de réduire mécaniquement les émissions de Gaz à Effet de Serre.

Pour autant, l'approche énergie-climat n'est désormais qu'un pan de la stratégie de la COR qui poursuit une véritable transition écologique. Adaptation au changement climatique, préservation

Des objectifs concrets d'ici 2030



Réduction de **20 %**
des consommations
énergétiques



Production d'énergies
renouvelables pour
couvrir **28 %** des
consommations



Réduction de **22%**
des émissions de gaz à
effet de serre.



OBJECTIF 2050 ...



des ressources naturelles et de la biodiversité, préservation de la qualité de l'air sont autant de nouveaux enjeux que la COR a pris en charge dans son Plan Climat Air Energie Territorial validé en 2019. Ces grands objectifs sont désormais constitutifs du projet de territoire de la COR.

1. Transition énergétique : une ambition 2050

Les actions de la COR en faveur du développement de nouveaux modes de mobilité (véhicules électriques, autopartage et covoiturage, VAE, etc.), mais aussi un ambitieux programme de développement du photovoltaïque, un soutien actif aux projets éoliens et de production de biogaz, doivent permettre de répondre à l'objectif que la COR s'est fixée dans l'ambition TEPOS : l'autosuffisance énergétique du territoire en 2050, dans le cadre également de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial dont la COR s'est dotée.

Le Plan Climat Air Energie Territorial fixe les objectifs pour mener une transition énergétique réussie à l'horizon 2050 avec un premier cap fixé en 2024, terme du plan d'action du PCAET



a. Baisser les consommations énergétiques sur tous les secteurs

En 2024, les consommations énergétiques du territoire devront avoir baissé de 10% par rapport aux consommations de 2015. Un rythme de baisse soutenu mais nécessaire pour atteindre les 52% d'économies d'ici 2050 et devenir Territoire à Energie Positive.

> Le secteur résidentiel, plus gros consommateur d'énergie, représente le plus gros défi du territoire avec un impératif de rénovation énergétique massif de plus de 650 logements par an qui permettra une baisse de 5% des consommations énergétiques totales du territoire d'ici 2025. La plateforme de rénovation de l'habitat et l'ALTE 69 permettront de massifier les rénovations énergétiques en multipliant les accompagnements techniques et en optimisant l'ingénierie financière.

> Le secteur des transports de personnes et de marchandises est le 2^{ème} secteur le plus énergivore (respectivement 17% et 11% des consommations en 2015). Pour participer à hauteur de 3% de la baisse totale des consommations énergétiques du territoire d'ici 2024, la consommation énergétique des transports devra avoir baissé de 10%.

> Les secteurs économiques tels que l'industrie, le tertiaire ou l'agriculture représentent 35% des consommations énergétiques en 2015 avec une empreinte plus forte de l'industrie et du tertiaire (17% et 16%) et plus faible pour l'agriculture (2%).



1 000
logements
rénovés
2014-2020

2,1 M€
de subventions COR



2,1 M€
de subventions ANAH
pour **14 M€**
de travaux

900
rénovations
accompagnées



ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

- Soutenir la rénovation des logements privés grâce à la Plateforme de la Rénovation énergétique et à l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE69)
- Former les professionnels aux techniques de la rénovation énergétique
- Un aménagement du territoire permettant de limiter les déplacements
- Créer des stations de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)
- Favoriser le fret ferroviaire et les solutions intermodales pour les entreprises
- Favoriser la création et le développement d'entreprises locales à faible impact écologique
- Encourager les actions collectives d'écologie industrielles
- Accompagner individuellement les entreprises à la transition énergétique.

b. Une ambition forte sur la rénovation énergétique

La rénovation thermique de l'habitat est le volet le plus puissant de l'action de la COR, visant à la fois la réduction des émissions de GES et la limitation des consommations énergétiques. L'objectif de la rénovation thermique de 1.000 logements sur le territoire sera ainsi atteint en 2019.

Une plateforme de la rénovation énergétique a été créée en 2015 au sein de la COR pour répondre aux enjeux de la rénovation énergétique des logements sur le territoire. Elle propose :

- o des conseils techniques (choix des matériaux, type de chauffage, ...) aux particuliers pour la diminution de leurs consommations énergétiques,
- o la mise en relation avec les artisans locaux,
- o un accompagnement pour valoriser les démarches administratives,
- o les aides financières valorisant les travaux de rénovation.

Après 4 ans d'expérimentation de ce service, les résultats sont plus que concluants et encouragent clairement la COR à poursuivre cette dynamique en la pérennisant et en amplifiant ses impacts. Quantitativement, la plateforme locale de la COR a ainsi pour ambition d'accompagner plus de 400 ménages par an pour faire émerger environ 450 projets de rénovation en 3 ans dont 300 rénovations

globales (contre 250 les 3 dernières années) afin de faciliter l'atteinte des objectifs de transition énergétique du territoire. En complément, dans une logique d'économie circulaire, la COR veut continuer sa démarche de valorisation de la filière bois en sensibilisant les propriétaires à rénover leurs logements avec des matériaux à base de bois (isolants bois, menuiseries bois, chauffages bois).

c. La COR pionnière sur les solutions de mobilité alternatives

La précarité énergétique, au-delà du logement, s'observe aussi dans les pratiques de mobilité. Sans être en capacité de pouvoir restreindre efficacement la place de la voiture individuelle sur son territoire, la COR a décidé d'utiliser la voiture comme un mode de transport collectif. La COR expérimente ainsi plusieurs dispositifs innovants de mobilité alternative :

- > Une solution de covoiturage dynamique (COVOIT'ICI Ouest Rhodanien) est mise en place depuis 2017 entre les centres-bourgs du territoire, pour favoriser l'accès aux pôles de services en dehors des horaires réguliers.
- > Sur la Haute Vallée d'Azergues, la COR expérimente une solution de covoiturage dynamique (COVOIT'GO).
- > Depuis 2019, un véhicule électrique de la flotte de

la COR est placé à la gare de Tarare en autopartage, les soirs et week-ends.

> La COR accompagne l'autopartage entre particuliers.

L'enjeu pour le territoire est d'expérimenter et le cas échéant de consolider ces solutions innovantes et alternatives pour limiter la dépendance au véhicule individuel pour les populations les plus vulnérables à cette dépendance, et accélérer la transition énergétique.

Par ailleurs, la COR encourage la pratique du vélo, en mettant à disposition deux stations de vélos à assistance électrique près des gares de Tarare et Amplepuis.

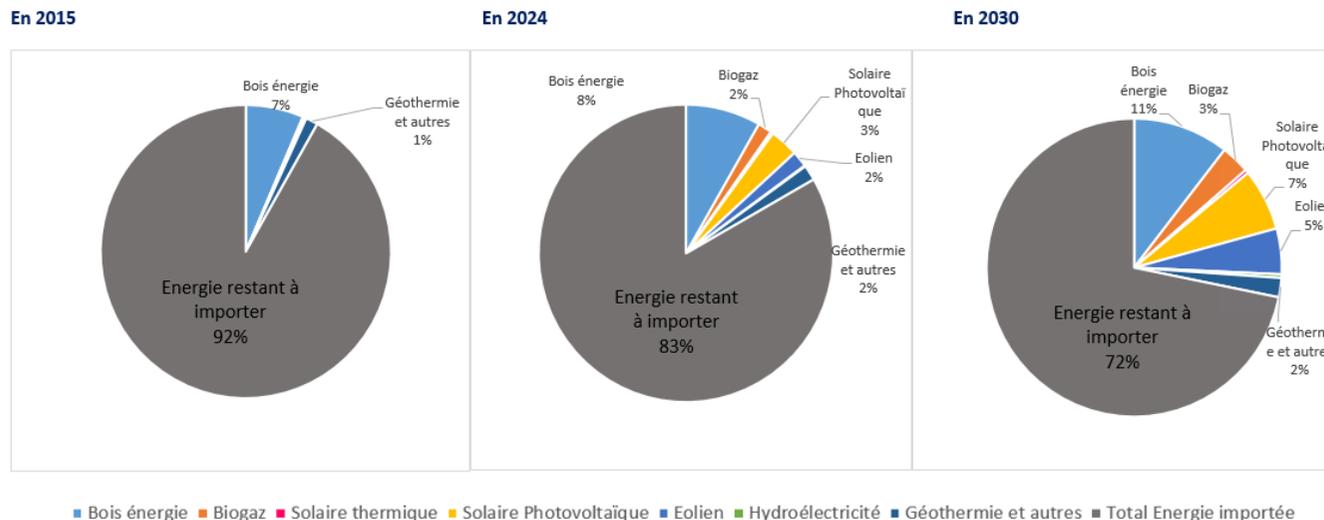
ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

- > Consolider nos alternatives innovantes à la mobilité individuelle en milieu rural

d. Soutenir la production d'énergies renouvelables

D'ici 2024, le territoire produira localement 17% de ses consommations énergétiques. Pour établir ce scénario, la COR a pris en compte son potentiel de développement en énergies renouvelables.

La COR souhaite développer un « mix-énergétique », c'est-à-dire ne se priver d'aucunes ressources et diversifier ses productions. En 2024, c'est principalement le bois-énergie (8%), le solaire photovoltaïque (3%), et au même niveau le biogaz (2%), l'éolien (2%) et la géothermie et autres (2%) qui composeront ce mix énergétique.



Le PCAET décrit de façon assez précise le type d'installation qu'il faudra déployer pour arriver à ce résultat. Mais les projets sont souvent complexes, peuvent être rejetés par la population, ou comporter des contraintes techniques, réglementaires ou encore environnementales. La réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie a pour objectif de corriger ce scénario et de sécuriser la trajectoire énergétique de la COR en vérifiant la faisabilité des projets sur le terrain.

Concrètement, le paysage de la COR aura changé en 2024 au profit de la transition écologique. Des réseaux de chaleurs urbains alimentés par des chaufferies bois permettront de chauffer des

logements et des équipements sur les communes de Thizy les Bourgs ou de Cours, une unité de méthanisation territoriale qui injectera directement du gaz dans les réseaux (valorisation des effluents agricoles et des boues des stations d'épuration) à Thizy les Bourgs, les 4 éoliennes de Valsonne seront en production et les toitures des particuliers devraient se couvrir de panneaux photovoltaïques ainsi que les toitures des équipements publics et les parkings qui se pareront d'ombrières photovoltaïques...

Les outils : la COR engage la transition en démontrant l'étendue des possibles, elle porte les études de faisabilité, démontre l'équilibre

ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- Réaliser et animer un Schéma Directeur de l'Energie
- Créer des réseaux de chaleur urbains
- Créer des unités de méthanisation territoriales
- Soutenir les projets privés de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, ...)
- Soutenir les initiatives citoyennes de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, ...)
- Installer des panneaux et des ombrières photovoltaïques sur le patrimoine public

économique des projets et encourage chaque acteur (entreprises, particuliers, investisseurs...) à investir à la hauteur de ses moyens. La COR investit en premier lieu sur son patrimoine et celui des communes en installant assez massivement du photovoltaïque. Avec des partenaires comme l'association CORASOL (investissement citoyen dans le photovoltaïque) ou une future Société d'Investissement public-privée, la COR pourra bientôt compter sur un environnement dynamique propice au développement des EnR.



2. S'adapter et lutter contre le changement climatique

La plupart des Gaz à Effet de Serre sont d'origine énergétique, ce qui explique que la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique sont les deux faces d'une seule et même stratégie « climat-énergie » de la COR. Néanmoins, la question climatique justifie certaines orientations du PCAET, comme le fait de prioriser certaines actions sur le fuel, source d'énergie particulièrement émettrice de GES.

La deuxième particularité de la démarche climatique est qu'elle cherche à réduire toutes les émissions de Gaz à Effet de Serre y compris celles d'origines non énergétiques. Il s'agit principalement des GES émis par l'activité agricole qui représente 28% des émissions sur la COR en 2015.

Concrètement le PCAET vise une baisse des émissions de GES de 9% d'ici 2024. Comme pour la réduction des consommations énergétiques, c'est le secteur résidentiel qui contribue le plus à cette baisse (4% des 9%), suivi du secteur des transports. Par contre, les secteurs du tertiaire, de l'industrie et de l'agriculture participeront chacun de façon

égale à la baisse des GES en supportant chacun 1 des 9 points de baisse d'ici 2024.

Pour lutter contre le changement climatique, il faut aussi préserver ou augmenter les puits carbone et limiter l'artificialisation des sols. Actuellement, les prairies et les forêts du territoire permettent de séquestrer autant de GES que le territoire n'en produit. Il s'agit de préserver cette capacité en garantissant des modes d'exploitation des ressources compatibles avec ces propriétés de stockage.

Malgré cette stratégie qui vise à limiter l'impact de la COR sur le changement climatique, le territoire doit aussi prendre en compte les effets d'un changement climatique déjà perceptible et qui risque de s'amplifier. L'étude de vulnérabilité du territoire permet d'identifier les trois secteurs et/ou milieux les plus sensibles aux effets du changement climatique. Il s'agit de la ressource en eau, de l'agriculture et de la sylviculture.

Ce sont donc les activités agricoles et sylvicoles du territoire, qui occupent 80% de l'espace de la COR, et qui séquestrent le plus de carbone, qui sont ainsi les plus vulnérables. Par ailleurs, les épisodes de canicule incitent à penser différemment

l'aménagement du territoire et les constructions.

L'adaptation au changement climatique devient une préoccupation partagée et nécessite d'effectuer collectivement de véritables changements de pratiques. Le territoire n'est pas isolé face à ces questions et prendra l'appui des réseaux techniques agricoles et forestiers pour accompagner et sécuriser les transitions de secteurs économiques déjà fragiles.

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

- > Promouvoir les techniques d'exploitation des ressources favorisant une séquestration optimum du carbone
- > Veiller à un usage de la ressource en eau
- > Adapter les essences et les cultures aux évolutions du climat
- > Promouvoir et/ou réaliser des investissements prouvant la "nature en ville" pour lutter contre les îlots de chaleur



ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

- Adhésion à l'agence régionale ATMO Auvergne Rhône-Alpes pour préserver la qualité de l'air
- Mettre en place un schéma directeur des retenues colinéaires

3. Préservation des ressources, biodiversité et qualité de l'air

Veiller à la compatibilité des projets, y compris le développement des énergies renouvelables, avec les enjeux environnementaux et de qualité de l'air n'est pas une démarche aussi évidente qu'il pourrait paraître.

La COR et les services de l'État seront parfois en position d'arbitrer sur des projets en fonction de leurs impacts sur l'environnement. Une connaissance fine des enjeux environnementaux devrait permettre de raisonner ces choix en toute connaissance de causes.

A ce titre, le Schéma Directeur de l'Énergie constituera un très bon outil car il vise notamment à adapter le scénario TEPos aux enjeux environnementaux du territoire.

Bien que la qualité de l'air soit globalement satisfaisante sur la COR, le territoire sera vraisemblablement de plus en plus concerné par des épisodes de pollution atmosphérique. Le passage de l'A89 est bien entendu en cause mais les pratiques de brûlages des déchets verts à l'air libre, ou encore l'utilisation d'engrais azotés par l'agriculture (émission d'Ammoniac) ne sont pas non plus sans conséquences sur la qualité de l'air.

Le projet de territoire de la COR est un projet de développement durable qui s'intéresse aussi à la question de l'emploi et donc du développement économique. Ainsi, la COR n'a pas renoncé à ses activités industrielles, voire logistiques, qui fixeront de l'emploi localement et éviteront autant de déplacements forcés vers des zones d'emploi extérieures au territoire. Néanmoins, la COR a conscience des nuisances générées par ces activités et s'engage à développer des stations de Gaz Naturel de Véhicules qui intéressent déjà de nombreuses entreprises et transporteurs locaux.

La COR, compétente en matière de lutte contre la pollution de l'air va progressivement s'outiller pour mieux identifier les facteurs de pollutions et mener des actions adaptées.

Enfin, la question de la ressource en eau, déjà posée avec l'enjeu d'adaptation au changement climatique, est crucial pour le maintien des équilibres écologiques du territoire et pour assurer les besoins des populations. La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau appelle une vigilance accrue et nécessitera une coordination des acteurs et des usagers.



4. Produire et consommer autrement

La transition écologique impose aussi de revoir les façons de consommer et de privilégier les productions locales. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'alimentation.

À ce titre, la COR s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial et dans différents programmes visant à rapprocher les producteurs des consommateurs, notamment par l'intermédiaire de la restauration collective.

Au-delà de la restauration collective, la COR assure la mise en relation entre producteurs et intermédiaires (restaurants, épiceries) pour que ces derniers proposent des produits locaux ; et met en lumière les productions locales qui travaillent en circuits courts.

Des actions telles que la structuration d'une filière de viande locale ou l'installation de maraichers pour fournir la restauration collective verront rapidement le jour.

Enfin, la COR accompagne les agriculteurs dans leur changement de pratiques à travers son engagement dans un Programme Agro-Alimentaire et Climatique (PAEC).

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

- > Accompagner l'adaptation au changement climatique des agriculteurs et des sylviculteurs
- > Accompagner et favoriser l'installation de projets agricoles compatibles avec les enjeux environnementaux et alimentaires du territoire
- > Promouvoir les circuits courts et la consommation locale dans les équipements locaux

1 RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RESIDENTIELLE



Longtemps en perte de vitesse démographique, la COR gagne à nouveau des habitants depuis 1999 mais reste globalement moins attractive que les territoires voisins du Rhône. Comme la plupart des territoires industriels particulièrement sensibles aux crises économiques, la COR souffre en effet d'un déficit d'image qui pénalise particulièrement ses bourgs historiques principaux. Aujourd'hui, le principal enjeu de la COR est de renouveler son image et de retrouver une attractivité à la fois économique et résidentielle.

Attractivité économique

Capter et incuber des projets à haute valeur ajoutée

- > Réhabiliter les friches industrielles
- > Accueillir de grands projets industriels créateurs d'emplois
- > Animer un réseau de partenaires pour prospecter et incuber des projets à haute valeur ajoutée
- > Animer un Pôle entrepreneurial

Conforter l'accessibilité et favoriser la mobilité des salariés

- > Conforter l'accessibilité routière et ferroviaire du territoire pour rester attractif
- > Apporter des solutions de mobilité innovantes aux salariés

Développer l'économie de proximité

- > Créer et animer des espaces de travail répondant aux nouvelles attentes
- > Créer une Fabrique de Territoire
- > Créer et/ou favoriser l'émergence de fablab
- > Créer et/ou favoriser l'émergence de services innovants pour favoriser la consommation locale

Qualité de vie et attractivité résidentielle

Politique culturelle

- > Créer une microfolie territorialisée
- > Diffuser la culture et assurer une programmation culturelle sur l'ensemble du territoire

Développement touristique

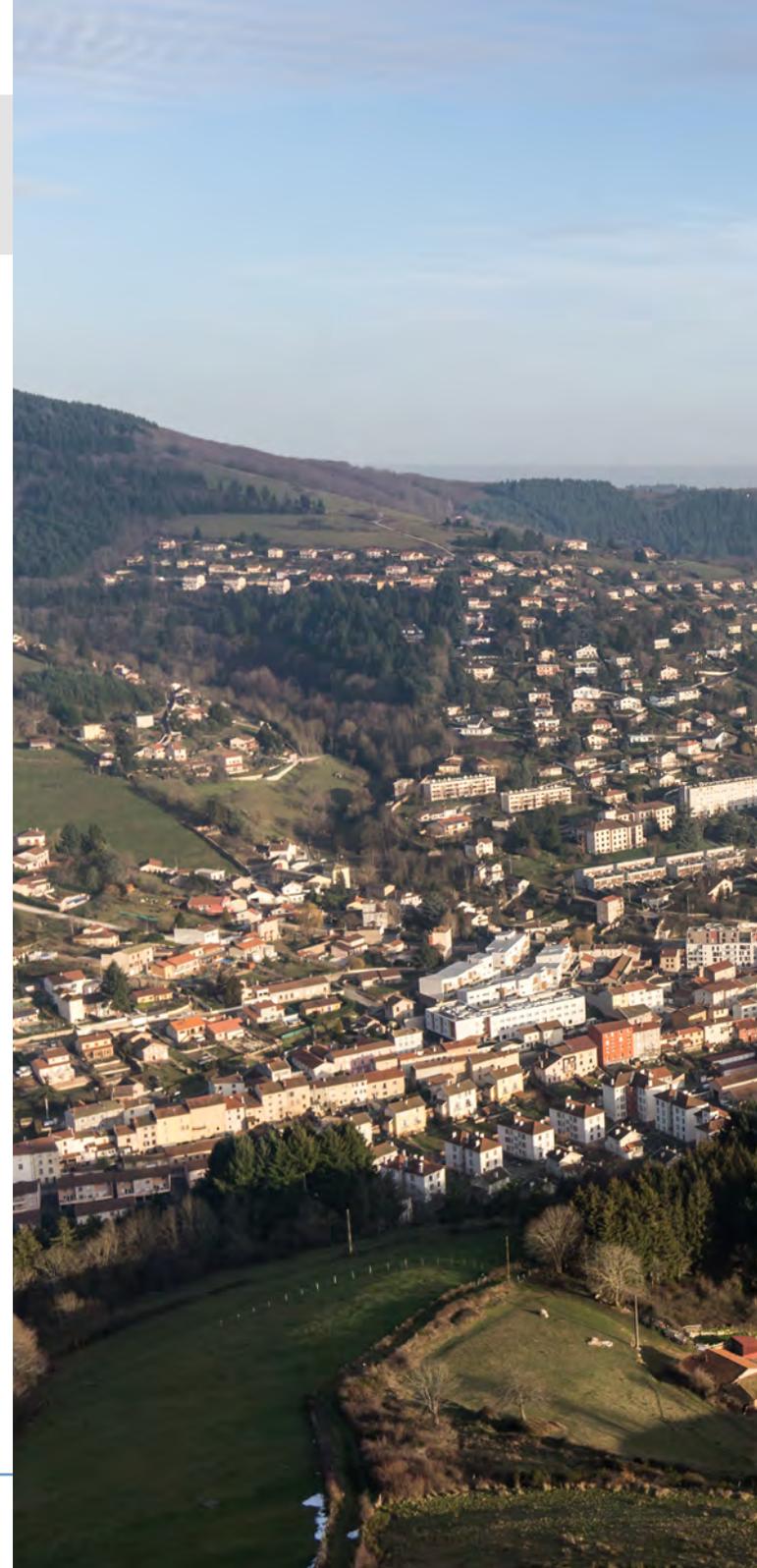
- > Faire du territoire un pôle de Pleine Nature
- > Mettre en valeur le territoire par l'organisation d'événements sportifs de grande ampleur

Renforcer l'attractivité économique et résidentielle

En matière de développement économique, le territoire souhaite capter et incuber des projets à forte valeur ajoutée. À ce titre, la COR revendique sa vocation industrielle et souhaite valoriser ses capacités foncières pour attirer des projets à fort potentiel et pourvoyeurs d'emplois. Par ailleurs, au-delà de tous les outils d'accueil et d'accompagnement déjà en place sur le territoire (pépinières d'entreprises, espace de coworking, service d'accompagnement à la création d'entreprises...), la COR met en place des aides à l'immobilier d'entreprises et favorise l'émergence de nouveaux outils favorisant l'entrepreneuriat (fab-lab, tiers-lieu...). Cette stratégie tournée vers l'exogène est parfaitement complémentaire d'une stratégie de soutien à l'économie de proximité tout aussi volontariste car indispensable pour ancrer les activités, notamment en milieu rural.

Valoriser la qualité de vie, créer des services adaptés aux attentes des habitants et des visiteurs est aussi un enjeu fort du territoire pour renforcer son attractivité résidentielle et touristique. La création ou le confortement d'un certain nombre d'équipements structurants permet ainsi de moderniser l'offre de service et l'image du territoire : nouvel hôpital de Tarare, réhabilitation du théâtre de Tarare, offre « pleine nature » autour du Lac des sapins... Ces « locomotives » permettent de structurer et valoriser toute l'offre de service secondaire du territoire, aujourd'hui peu visible et fragmentée.

Afin de gagner en visibilité, le territoire est par ailleurs engagé avec le Syndicat Mixte du Beaujolais dans une démarche de reconnaissance au Label UNESCO Geopark, qui aura des retombées certaines en matière de notoriété et de développement touristique.





1. Capter et incuber des projets à haute valeur ajoutée

Depuis l'arrivée de l'A89 en 2013, la COR dispose d'une position stratégique au cœur de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes et à 30 minutes de la Métropole lyonnaise. Le territoire souhaite ainsi se positionner comme un territoire moteur dans le développement économique, en s'appuyant sur son identité entrepreneuriale et son histoire industrielle reconnues.

Cette proximité avec la métropole et les grandes voies de circulation permet au territoire de se positionner comme territoire d'expérimentation et d'accueil pour des projets innovants et des entreprises à forte valeur ajoutée, que ce soit en termes d'emplois ou de technologies.

a. Accueillir de grands projets économiques

L'accueil de grands projets économiques, notamment industriels, permet de répondre à deux grands enjeux du territoire, dans une logique de développement durable et d'aménagement durable du territoire :

> La réhabilitation des friches industrielles, pour reconstruire la ville sur la ville, limiter l'impact foncier du développement économique et préserver nos ressources, tout en accueillant de l'activité économique. La réhabilitation des friches industrielles concourent à la rénovation des centres bourgs et centres villes du territoire, par le symbole de résilience qu'elle représente.

> La conservation des emplois sur le territoire, afin d'offrir aux 3.300 demandeurs d'emplois de catégorie A un emploi à proximité de leur domicile et ainsi limiter les flux domicile-travail qui représentent 20% des déplacements sur notre territoire.

Outre la réhabilitation de friches industrielles, la COR mène une politique volontariste ambitieuse pour développer ses zones d'activités et permettre l'implantation et le développement d'entreprises créatrices d'emplois.

La COR entretient un partenariat avec l'Aderly, l'agence de développement économique de Lyon Métropole, pour assurer la prospection exogène auprès d'entreprises et porteurs de projets. Le plan de prospection prévoit ainsi une recherche accentuée sur l'industrie, mais également sur des projets innovants dans les domaines du numérique et de l'innovation sociale et environnementale.

En effet, la COR souhaite accompagner la tertiarisation de son activité économique, en offrant un écosystème qualitatif et attractif aux nouvelles initiatives qui pourront trouver dans la COR un terrain d'expérimentations.

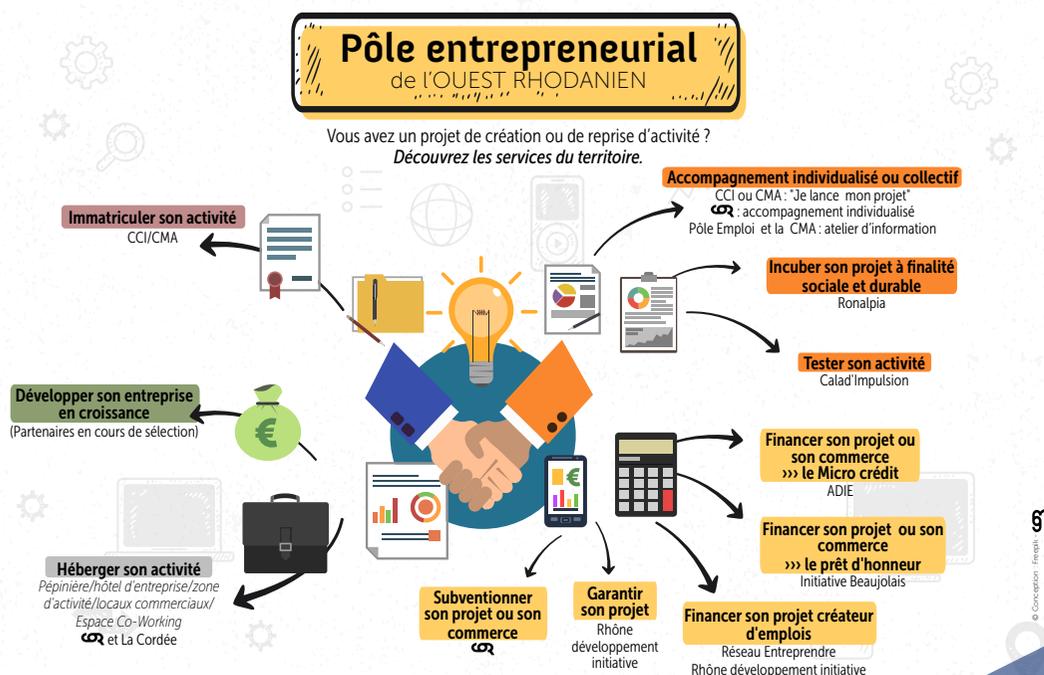
b. Accompagner et valoriser l'identité entrepreneuriale du territoire

Lors de la démarche « Vers un projet de territoire », l'ensemble des acteurs réunis ont reconnu la véritable identité industrielle, mais aussi entrepreneuriale, du territoire de l'Ouest Rhodanien.

La Communauté de l'Ouest Rhodanien est effectivement engagée dans une valorisation de l'entrepreneuriat, à travers notamment l'animation d'un pôle entrepreneurial depuis 2018.

Au sein de ce pôle entrepreneurial, la COR assure la gestion de deux pépinières et deux hôtels d'entreprises à Tarare et à Thizy les Bourgs, ainsi que d'un espace de télétravail et de coworking à Lamure-sur-Azergues. Ces outils d'hébergement favorisent l'implantation et le développement d'activités sur le territoire, participant également ainsi aux enjeux de limitation des déplacements et de création d'emplois.

Par ailleurs, et pour faire écho à la diversification du secteur économique du territoire et à sa volonté de s'engager dans une démarche de développement durable, la COR travaille avec Ronalpia, incubateur de projets à finalité sociale et environnementale, pour accompagner en incubation des porteurs de projets locaux dont les projets concordent et apportent au projet de territoire.



ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- › Réhabiliter les friches industrielles
- › Accueillir de grands projets industriels créateurs d'emplois
- › Animer un pôle entrepreneurial
- › Animer un réseau de partenaires pour prospecter et incuber des projets à haute valeur ajoutée

c. Conforter l'accessibilité et favoriser la mobilité des salariés

Pour continuer d'attirer des entreprises et leurs salariés, le territoire doit conforter son accessibilité routière et ferroviaire, et permettre aux salariés de se rendre sur leurs lieux de travail, tout en respectant ses engagements pour un développement durable et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'arrivée de l'A89 en 2013 a permis de désenclaver le sud du territoire, qui a bénéficié ainsi à la fois d'une nouvelle attractivité économique mais également résidentielle. L'enjeu pour la COR est de mieux connecter le nord du territoire et d'étudier toutes les possibilités pour rendre attractif et accessible l'ensemble de l'ouest rhodanien.

Ainsi, la COR souhaite conforter le rôle primordial des gares de son territoire, par la concentration de services auprès des gares. La gare de Tarare a vocation à devenir un pôle multimodal accueillant plusieurs solutions de mobilité : voiture électrique en auto partage, vélos à assistance électrique.

En lien avec ses ambitions TEPos, et après concertation des besoins des entreprises lors du programme RESSAC, la COR souhaite également accompagner les salariés du territoire dans des alternatives à la voiture individuelle. Les déplacements domicile-travail représentant 20% des déplacements du territoire, il est essentiel pour la COR de les diminuer, tout en conservant une dynamique de l'emploi local.

ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- › Apporter des solutions de mobilité innovantes aux salariés
- › Conforter l'accessibilité routière et ferroviaire du territoire pour rester attractif



🕒 Gain de temps 📍 Commerçants/artisans locaux € Prix inchangés

Entretien de vêtements - Pain - Paniers de légumes - Nettoyage auto ...

2. Développer l'économie de proximité

Si l'accueil de projets à fort potentiel est un pilier de la stratégie économique de la COR, il n'est néanmoins pas le seul. L'accompagnement des filières locales, le développement de l'économie résidentielle et la mise en place d'une stratégie touristique, en lien avec la démarche de reconnaissance au label Unesco Geopark, sont autant d'autres leviers d'intervention. Pour ce faire, la COR a développé un environnement particulièrement favorable à l'entreprenariat et aux partenariats, qui stimule l'innovation et l'hybridation des projets pour une économie plus circulaire et collaborative. Ce positionnement et tous les dispositifs d'accompagnement mis en place répondent aux attentes d'un nouveau type de porteurs de projets, plus sensibles à leur environnement de travail et de vie.

En parallèle de son ambition industrielle, la COR souhaite ainsi accompagner les nouveaux modes de travail et les nouvelles attentes des habitants, salariés et consommateurs. En lien avec les différents enjeux en termes de déplacements, d'emplois local non délocalisables et d'attractivité résidentielle, la COR intervient ainsi sur deux aspects :

> **Accompagner l'émergence de nouveaux services** et l'adaptation des commerçants aux nouveaux modes de consommation. La COR a mis l'accent sur l'adaptation au e-commerce, en favorisant l'émergence de solutions de type place de marché locale pour les habitants, et conciergerie pour les salariés.

La conciergerie d'entreprises mutualisée est ainsi en expérimentation en 2019 par le club d'entreprises Tararevolution. Elle permet à la fois d'être un outil d'attractivité à l'embauche pour les entreprises locales, et à la fois de favoriser la consommation locale auprès des commerces de proximité et des producteurs.

> **Accompagner l'émergence de nouveaux lieux de travail**, comme un espace de coworking à Lamure-sur-Azergues et un tiers-lieu à Tarare. Le territoire accueille ces nouveaux lieux, qu'ils soient gérés directement par la collectivité ou par des collectifs. Ces nouveaux espaces permettent aux salariés habitants du territoire de télétravailler, comme aux indépendants et entrepreneurs de trouver un espace partagé. Ces lieux sont également des lieux de culture et d'intégration numérique.

La COR souhaite travailler au sein d'une nouvelle gouvernance économique, dans une logique coopérative avec l'ensemble des partenaires et acteurs socio-économiques. En effet, il s'agit de promouvoir l'émergence et la prise d'initiatives

par les acteurs, la collectivité se positionnant en support quand ces projets entrent dans le cadre du présent projet de territoire. L'enjeu premier de cette nouvelle dynamique locale et de la création de nouvelles activités économiques innovantes est de revaloriser l'image du territoire, en tant que territoire innovant, expérimental et donc forcément attractif pour de nouvelles entreprises, de nouveaux commerces et de nouveaux habitants. Cet enjeu se retrouve dans la participation de la COR à la politique d'accueil en Beaujolais.

Dans le cadre de cette politique d'attractivité par la création d'un écosystème innovant et surtout vertueux, la COR s'est également investie dans le développement de l'économie circulaire sur le territoire, particulièrement autour la filière textile et surtout de la filière bois.

ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- » Créer et animer des espaces de travail répondant aux nouvelles attentes
- » Créer une Fabrique de Territoire
- » Créer et/ou favoriser l'émergence de fablab
- » Créer et/ou favoriser l'émergence de services innovants pour favoriser la consommation locale





3. Qualité de vie et attractivité résidentielle

Valoriser la qualité de vie, créer des services adaptés aux attentes des habitants et des visiteurs est aussi un enjeu fort du territoire pour renforcer son attractivité résidentielle et touristique. La création ou le confortement d'un certain nombre d'équipements structurants permettra donc de moderniser l'offre de services et l'image du territoire: nouvel hôpital de Tarare, réhabilitation du théâtre de Tarare, offre « pleine nature » autour du Lac des Sapins... Ces « locomotives » vont permettre de structurer et valoriser toute l'offre de service secondaire du territoire, aujourd'hui peu visible et fragmentée.

a. Une politique culturelle alliant programmation, mise en valeur du patrimoine et innovation

En consacrant entre 1,9 % et 3,6 % de son budget à la Culture depuis 2016, la Communauté de l'Ouest Rhodanien répond à l'une des quatre grandes priorités du Ministère de la Culture qui consiste à faire de la culture un levier de cohésion et d'attractivité des territoires. Cette politique volontariste est d'abord un moyen de créer un lien social et culturel entre tous les habitants, quelle que soit leur commune ou leur milieu social, et de se retrouver autour de valeurs partagées.

Mais c'est aussi un moyen de rendre notre territoire attractif en proposant une grande offre d'activités, aussi bien pour les habitants de longue date que pour les nouveaux arrivants. Au même titre que la présence d'une école, d'un médecin ou d'un commerce, l'organisation de manifestations culturelles, même dans les plus petites communes, est un atout et facilite l'installation ou le maintien des habitants. C'est aussi un argument pour convaincre les cadres des nouvelles entreprises de venir, non seulement travailler, mais aussi vivre sur notre territoire.

La politique culturelle de la COR consiste à proposer des spectacles partout sur le territoire, à destination de tous les publics et à des tarifs abordables afin que chacun puisse se saisir des propositions faites. Un accent a été mis sur la dimension participative en incitant les habitants à

venir rencontrer des artistes et à devenir acteurs de pratiques artistiques dans de multiples disciplines (musique, arts plastiques, photographie, écriture, théâtre, danse,...).

Depuis 2016, la COR joue aussi un rôle fort dans l'enseignement artistique à travers la gestion de l'Ecole de Musique et de Danse Intercommunale. Au fil des années, plusieurs écoles de musique associatives du territoire ont souhaité intégrer l'EMDI. C'est ainsi que de deux sites, nous sommes passés à six à partir du 1^{er} septembre 2019. L'EMDI accueille environ 430 élèves.

La COR est aussi présente dans le domaine du Patrimoine et assure la gestion directe de deux musées dotés de l'appellation Musée de France depuis le 1^{er} janvier 2016 :

> Le Musée Thimonnier (Amplepuis), ouvert au public, présente ses collections permanentes ainsi qu'une exposition temporaire chaque année, pendant sa période d'ouverture d'avril à décembre, accueillant entre 3.500 et 4.000 visiteurs selon les années.

> L'Ecomusée du Haut-Beaujolais (Thizy les Bourgs) est actuellement fermé. Après différents travaux de sauvegarde menés par la commune puis la COR, les études sont en cours pour la réouverture. Un nouveau Projet Scientifique et Culturel est en cours de validation par la DRAC. Dans l'attente de la réouverture, l'équipe des musées travaille sur des expositions itinérantes qui connaissent un grand succès.



Projet d'envergure dans le domaine culturel, la création d'une Micro-Folie est le parfait reflet de la politique culturelle menée sur le territoire: elle permet à tous, partout sur le territoire, d'avoir accès à des œuvres majeures et d'être aussi acteur dans des processus de création artistique.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Villette, la Communauté de l'Ouest Rhodanien a décidé d'accueillir l'une des 200 premières Micro-Folies. Il a été fait le choix d'une Micro-Folie territorialisée sur trois sites (un dans les bâtiments de l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, un dans les locaux de la COR à Lamure-sur-Azergues et un dans le tiers-lieu géré par la COR à Tarare), ce qui est une première.

Chacun des sites proposera le musée numérique ainsi qu'un fab-lab spécialisé en fonction des spécificités du lieu : bois à Lamure-sur-Azergues, textile à Thizy les Bourgs et numérique à Tarare. De plus, l'objectif est de lier des partenariats dans chaque commune avec les structures locales : Quartier Métisseur, MFR et bibliothèque à Lamure-sur-Azergues, Ecomusée et bibliothèque à Thizy les Bourgs, Théâtre et médiathèque à Tarare. Avec



ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- > Créer et animer une Micro-Folie territorialisée
- > Assurer une politique culturelle et diffuser la culture sur l'ensemble du territoire

les fab-lab, les entreprises seront aussi invitées à participer et à présenter leur savoir-faire aux habitants.

La COR poursuit sa politique de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire, à travers plusieurs actions :

- Re-dessignons le territoire : paysage(s) et patrimoine(s).
- Rêvons !
- Résidence Musiques actuelles à l'Hacienda-résidence sur Tarare.
- Un festival pluridisciplinaire : Fragments
- La programmation chaque année de 4 spectacles Jeune Public
- Des actions de médiation sont menées à destination des habitants
- La programmation de 5 spectacles pendant la saison culturelle du Théâtre de Tarare
- Le soutien à des acteurs locaux (Courant d'Art, Saint-Marcel se chauffe au rock, C'est quoi ce baz'art, Festivallées, festival des Bandas,...)
- L'organisation, avec l'association Bulles dans le Lac, d'un festival de bandes dessinées au Lac des Sapins
- Un certain nombre de spectacles organisés en partenariat avec deux opérateurs proches, le Centre Culturel Associatif Beaujolais (Cafés en Fête, Festival en Beaujolais, événement numérique e-COR) et le Théâtre de Villefranche (spectacles tout public et dans les établissements scolaires)

7.000 spectateurs

sur l'ensemble de la saison culturelle 2018/2019.

b. Devenir un Pôle de Pleine Nature

Touristiquement, le territoire de la COR est dénommé « Beaujolais Vert ». La promotion touristique repose sur la renommée du nom Beaujolais et sur le Vert caractéristique des paysages, qui renforcent sa dimension d'éco-territoire. C'est la partie la plus occidentale des Monts du Beaujolais.

Devenue « Pôle de Pleine Nature » structuré du Massif Central et « Territoire d'excellence Pleine Nature » par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la COR a pour ambition de devenir un acteur majeur d'attractivité touristique en devenant une destination de pleine nature, basée sur les sports et loisirs, à travers le Beaujolais Vert.

Les réflexions et actions menées, lors de la définition de la stratégie de développement touristique, ont permis de prendre conscience des atouts naturels que présente le territoire du Beaujolais Vert, par sa diversité paysagère et sa base de loisirs du Lac des Sapins. La situation géographique d'excellence à la périphérie de grands bassins de vie en font un lieu privilégié d'accueil, notamment pour des courts séjours. Le Lac des Sapins, véritable moteur, constitue un pôle structuré qui développe une offre sportive, touristique et de loisirs, ciblée sur la pratique des activités de pleine nature.

L'intérêt pour le territoire est une « montée en gamme », en termes d'activités et de valorisation exemplaire du patrimoine naturel, richesse du Beaujolais Vert. Les activités de pleine nature,

de par la diversité des ressources, la variété des acteurs et des publics concernés, représentent de multiples enjeux : sportifs, touristiques, éducatifs, sociaux, de loisirs, économiques...

Station de trail, site VTT labellisé FFC, offre de randonnées structurées, aménagements des sentiers de grandes randonnées, escalade, parcours pêche famille, terrains de beach volley, création d'une Maison des Sports de Pleine Nature, organisation d'événements connus et reconnus comme le Triathlon du Lac des Sapins et l'Ultra Trail du Beaujolais Vert : un véritable plan d'actions est mis en place pour agir positivement sur l'évolution de la fréquentation et des retombées induites grâce à l'allongement de la saison touristique.

L'offre d'événements touristiques est particulièrement dense sur le territoire et complète efficacement l'offre d'activités. La politique événementielle d'envergure communautaire portée par la COR et son office de tourisme vient compléter un programme d'événements culturels, sportifs et identitaires à vocation locale.



La mise en œuvre de la stratégie des activités de pleine nature du Beaujolais Vert vise l'excellence que ce soit au plan environnemental, économique ou sociétal et de gouvernance. Ainsi, l'axe de développement autour du Pôle de Pleine nature recouvre les objectifs suivants :

- > Proposer une offre structurée et qualitative d'activités sportives sur l'ensemble du territoire,
- > Améliorer l'expérience client au travers de la qualification de l'offre randonnée,
- > Maintenir le niveau qualitatif et ludique du pôle d'attraction qu'est le Lac des Sapins,
- > Accroître la notoriété du Beaujolais Vert : Etre reconnu en tant que territoire d'activités, innovant et écoresponsable,
- > Déclencher l'envie de revenir et de séjourner sur le territoire,
- > Développer l'économie touristique et des loisirs en allongeant la saison et en pérennisant des emplois.

ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- > Faire du territoire un Pôle de Pleine Nature
- > Valoriser le territoire à travers l'accueil de grands événements sportifs

2 ORGANISER LA COHERENCE ET LES SOLIDARITES TERRITORIALES

Sur notre vaste territoire, la cohérence territoriale et la solidarité entre les communes sont de vrais enjeux. En lien avec l'attractivité de notre territoire, la COR organise ainsi le maillage du territoire autour des pôles historiques, dans l'optique d'aménager les villes de demain. La COR œuvre pour un territoire accueillant qui offre un habitat adapté, une offre commerciale diversifiée et des services de qualité pour toute la population.

Repolariser le territoire autour de ses bourgs historiques

Aménager les centres-bourgs

- > Créer de nouvelles formes d'habiter
- > Aller plus loin dans la démarche de rénovation du bâti
- > Sensibiliser la population aux nouvelles façons de concevoir et de rénover
- > Introduire la nature dans la ville
- > Le BIM et le CIM comme outils d'attractivité

Une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste

- > Accompagner la réhabilitation énergétique du parc privé de logements anciens dégradés
- > Développer un parc de logements adapté aux besoins des ménages dans les centres-bourgs
- > Poursuivre la requalification de logements sociaux

Un développement commercial équilibré

- > Elaborer un schéma de développement commercial
- > Poursuivre la dynamique de management de centre-ville et de territoire
- > Soutenir l'implantation et le développement des activités commerciales en centre-ville
- > Favoriser et soutenir les nouvelles formes de commerce et l'usage du numérique

Mobilité

- > Assurer un service de transport à la demande
- > Consolider les alternatives à la mobilité individuelle
- > Conforter des pôles de mobilité autour des gares

Renforcer les solidarités et soutenir une ruralité vivante, dynamique et accueillante

Accompagner l'émergence de nouveaux services

- > Créer une conciergerie de territoire
- > Poursuivre l'engagement dans une politique d'accueil
- > Accompagner l'émergence d'une offre de télémédecine sur le territoire
- > Assurer le maillage des services publics et privés sur l'ensemble du territoire

Renforcer la solidarité

- > Mettre en œuvre des actions d'inclusion numérique
- > Soutenir les actions sur le quartier prioritaire de Tarare

Organiser la cohérence et les solidarités territoriales : conforter le maillage du territoire autour de ses bourgs historiques



Le territoire de la COR est particulièrement vaste et se compose de plusieurs bassins de vie répondant à des dynamiques et influences diverses :

> Aux portes de Lyon, le secteur de Tarare bien connectée à l'armature métropolitaine bénéficie de la nouvelle liaison autoroutière A89

et fait preuve d'un certain dynamisme démographique. Le secteur dispose de quelques capacités foncières permettant d'envisager l'accueil de projets économiques d'envergure. Tarare est le seul pôle d'équipement supérieur du territoire mais c'est aussi la ville qui cumule le plus de difficultés socio-économiques, particulièrement prégnantes en quartiers prioritaires. Véritable vitrine du territoire, la ville de Tarare pâtit d'une image relativement dégradée, du fait de sa spécificité industrielle et des nuisances de la RN7.

> En frange Ouest du territoire, les bourgs industriels historiques d'Amplepuis, Thizy les Bourgs ou Cours maillent le territoire et constituent des zones d'emplois qui rayonnent vers la Loire. Ce territoire reste marqué par une dynamique industrielle significative avec des entreprises familiales qui s'impliquent dans la dynamique entrepreneuriale locale. Le développement économique et résidentiel de ce secteur pourrait tirer parti d'une liaison plus directe avec l'A89.

> Enfin, la Vallée de l'Azergues est le secteur le plus rural et le plus excentré de la COR. Ce territoire connaît un développement économique plus diffus, principalement organisé autour de l'agriculture et de la filière bois-forêt. Les principaux pôles de « proximité » dépassent à peine le millier d'habitants et connaissent de réelles problématiques de maintien des services. Néanmoins, les prix de l'immobilier et le cadre de vie privilégié ont permis un renouvellement régulier de population. On constate à ce titre une sociologie particulière avec une proportion intéressante de cadres et de professions intermédiaires, la présence significative d'artisans d'art et d'artistes, et une part importante de résidences secondaires.

Le territoire est donc constitué de bassins de vie relativement distincts mais on constate globalement une perte de vitesse des pôles urbains historiques au profit des petits villages. Ce constat interpelle sur le modèle d'aménagement du territoire à promouvoir et sur la rationalisation des équipements, des services ou encore des déplacements. L'enjeu premier pour la Communauté d'agglomération en matière de cohérence territoriale est donc le rééquilibrage et le maillage équilibré du territoire par une repolarisation en faveur de ses principaux pôles urbains. Dans ce cadre, la COR organise de façon coordonnée ses interventions en faveur de l'habitat, des déplacements et du maintien des commerces pour soutenir les projets de réhabilitation et de requalification des centres-bourgs de Tarare, Amplepuis, Thizy les Bourgs et Cours.

En parallèle, le maintien d'une ruralité dynamique reste un atout pour l'attractivité globale du territoire. La politique d'accueil du Beaujolais Vert est à ce titre un bon outil pour promouvoir un développement rural durable porteur de valeur ajoutée sociale et économique.

Cette politique de cohésion sociale et de solidarité est une priorité pour le territoire de la COR. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.



1. Repolariser le territoire autour de ses bourgs historiques et organiser le maillage du territoire

Le territoire de l'Ouest Rhodanien est particulièrement concerné par la problématique de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Les communes et la COR ont rapidement pris en main l'enjeu de la revitalisation des cœurs de ville. Ainsi, la Ville de Tarare fait partie des 222 villes retenues dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville qui a pour objectif de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes moyennes en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des cœurs de ville.

> La convention Action Cœur de Ville pour Tarare a été signée le 25 septembre 2018 pour une durée de six ans et demi.

> Les communes de Thizy les Bourgs et Cours ont quant à elles été retenues en 2014 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Centres Bourgs » du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

Si chaque commune met en œuvre sa stratégie de revitalisation de son centre-bourg, le rôle de la Communauté d'agglomération est de donner une cohérence territoriale à ces projets. La priorité de la COR étant le développement économique durable, la stratégie intercommunale pour la revitalisation des centres-bourgs s'articule autour de la volonté de renforcer les trois pôles urbains afin qu'ils gagnent en attractivité auprès des investisseurs et des habitants : la repolarisation du territoire doit faire d'Amplepuis, Tarare et Thizy les Bourgs les locomotives du territoire. Ces trois communes

concentrent les emplois, les équipements et les services. Amplepuis et Tarare sont desservis par les infrastructures ferroviaires faisant la liaison entre Clermont-Ferrand et Lyon, passant par Roanne. Si elles devenaient les lieux privilégiés du développement urbain, les déplacements seraient réduits, les transports en commun pourraient être optimisés et les cœurs de bourgs pourraient retrouver leur dynamisme.

C'est pour mener à bien cette ambition territoriale que les trois communes se sont engagées dans la revitalisation de leur centre-bourg. Cette démarche devra leur permettre d'améliorer leur image et d'offrir un cadre de vie et de travail de qualité pour leurs habitants et leurs entrepreneurs.

La Communauté d'agglomération veille à la cohérence de ces trois projets de revitalisation afin qu'ils visent à devenir attractifs de façon complémentaire et non concurrentielle.

Quel que soit le niveau de polarité des communes, l'ambition de la COR est d'intégrer les deux pans stratégiques de l'habitat et du commerce dans un même enjeu de revitalisation des centres-bourgs. Les périmètres de requalification de l'habitat et de redynamisation du commerce ont ainsi été définis en commun, pour une action ciblée. L'objectif de la COR est ainsi de faire de ses centres-bourgs les locomotives du territoire, en favorisant par exemple l'installation de nouveaux commerces grâce au dispositif de pépinière commerce et en mettant en place des opérations d'envergure pour la rénovation de l'habitat et des espaces publics.



a. Aménager les centres-villes de demain

Dans le cadre de sa prise de compétence concernant les opérations de traitement coercitif de l'habitat indigne, la COR s'est lancée dans une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) de l'îlot Jaurès à Thizy les Bourgs. Cette première opération, considérée comme expérimentale pour le territoire, a commencé dès la fin 2017 et est aujourd'hui en cours de chantier. La philosophie de ces opérations, financées en partie par l'ANAH, est véritablement le traitement de l'ensemble de la problématique de l'habitat indigne, en accompagnant les occupants, afin de produire des logements de qualité dans un objectif de mixité sociale tout en assurant la cohérence du projet avec la politique d'aménagement du quartier ou de l'îlot concerné.

Ainsi, la COR souhaite enrayer la revitalisation de ces centres-villes par des opérations alliant démolition, qui permet d'aérer un tissu urbain dense et de supprimer des bâtiments en état de délabrement avancé ; rénovation d'habitat, par la transformation de typologies existantes en logements répondant aux besoins actuels et aménagement d'espaces publics structurants pour les centres-bourgs.

Ces opérations portent l'ambition de réduire la précarité énergétique ; dans un premier temps par la démolition et la reconstitution d'une offre d'habitat sur site adaptée aux besoins actuels, les objectifs poursuivis à moyen terme étant de booster l'initiative privée sur ce quartier et le centre-bourg plus globalement, attirer des investisseurs sur des programmes de plus grande ampleur, notamment dans le cadre de l'engagement de la COR de démolir, rénover et en partie reconstituer 40 % du parc social. Le projet expérimental mené à Thizy les Bourgs réintroduit également la nature dans la ville au travers de l'aménagement d'espaces publics prenant la forme de jardins situés proches des écoles et des services, de traboules mettant en lieux les différents lieux de vie de la ville permettant ainsi le développement de modes doux, et la création de parkings végétalisés offrant des places dédiées à la recharge de voitures électriques.

La COR tire déjà un premier bilan de cette opération et ambitionne d'aller plus loin dans ces projets futurs afin de créer une ville tournée vers l'humain et la nature, considérant ces deux thématiques comme indispensable à l'habitabilité de la ville de demain.



ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- > Créer de nouvelles formes d'habiter
- > Aller plus loin dans la démarche de rénovation du bâti
- > Sensibiliser la population aux nouvelles façons de concevoir et de rénover
- > Introduire la nature dans la ville
- > Le BIM et le CIM comme outils d'attractivité



> Créer de nouvelles formes d'habiter

Les projets de revitalisation devront donc être réfléchis de façon à respecter la composition urbaine existante des centres-bourgs, tout en faisant ressortir le potentiel de chaque bâtiment mitoyen et rue adjacente et ainsi faire émerger de nouvelles formes d'habiter.

L'appropriation des lieux par le futur habitant étant le maître mot, un travail fin sur le logement à rénover est obligatoire, l'idée étant la création de lieux de sociabilité au sein et autour de l'habitat :

- La mixité des formes d'habitat et de différentes fonctions pourront être un atout, permettant une certaine mixité sociale, un mélange des générations (habitat participatif...), des quartiers vivants.
- les parties communes, espaces partagés, espaces de transition, devront être travaillés comme une réserve d'usages. Il sera intéressant de réaliser des opérations qui s'attachent à proposer des séquences d'entrées qualifiantes capables de faciliter un certain nombre d'usages et de répondre au renforcement des qualités du logement ; des espaces complémentaires tels qu'un jardin, une cour ou encore un local commun résidentiel, des espaces communs spécifiques qui peuvent prendre

la forme de potager, salle de sport, buanderie ou encore chambre d'hôtes... Ces espaces invitant à un élargissement des pratiques et obligeant à une responsabilisation collective, à une vie de quartier retrouvée.

- Ces projets pourraient permettre l'implantation des associations existantes dans certains locaux, la vie de quartier en étant enrichie. Des services comme le partage de voitures, ateliers, jardins pourraient y être ainsi développés.

> Aller plus loin dans la démarche de rénovation du bâti

L'habitat rénové privilégiera un travail alliant patrimoine et performance :

- les bâtiments existants devront s'ouvrir vers l'apport solaire (conception bio-climatique)
- l'emploi de matériaux favorables à un bon rendement énergétique (matériaux bio-sourcés...), sera privilégié
- les questions acoustiques seront traitées (rapport du bâti à la rue, écran végétal, vues et ouvertures favorisant l'intimité...)
- la qualité de l'air sera questionnée

> L'apprentissage et la sensibilisation

Ces opérations doivent être l'occasion de la sensibilisation et de l'apprentissage des éco-gestes. La COR s'attachera à sensibiliser la population et réalisera un travail pédagogique notamment concernant les énergies renouvelables, le bâti (maisons passives) et les façons de le concevoir, la gestion des espaces publics.

> L'adaptation au changement climatique dans la démarche d'aménagement : en route vers la ville de demain.

Les enjeux du développement durable portés par la

COR nous amène à penser désormais la fabrique de la ville en lien avec la nature, à introduire la nature dans la ville à l'échelle du centre-bourg et la ville dans la nature à l'échelle du territoire. Les enjeux sont donc autant paysagers qu'écologiques, économiques et sociétales.

L'élément « Nature » sera donc essentiel dans la conception des projets, et les formes qu'elle peut revêtir ne manquent pas afin d'assurer santé, bien-être, appropriation de la ville par les habitants et donc attractivité de nos pôles urbains.

La forme d'aménagement de nos centres-bourgs devra donc :

- favoriser la création de parcours verts mettant en lien le logement, les poches de stationnement et les services et commerces (sentier de déambulation...)
- planter et verdifier les centres-bourgs oui, mais pas de n'importe quelle manière. Un travail important sera mené afin de créer une « ville curative » par le biais de jardins thérapeutiques, potagers partagés, jardins publics thématiques (accepter certains espaces urbains moins entretenus sans pesticides...)
- redonner la rue aux habitants, ainsi un concept tel que le permis de végétaliser permettrait aux habitants de participer au projet global de végétalisation de la ville.
- utiliser l'eau de manière durable au sein de nos milieux urbains, ce qui nécessitera une mise en œuvre d'un certain nombre de mesures comme la réduction de la consommation, la récupération et l'utilisation de l'eau de façons différentes.

D'autre part, quand elle fait partie du patrimoine, l'eau devra être visible et être un élément majeur de construction des projets d'aménagement, permettant ainsi la création de véritable îlot de fraîcheur.

> Vers la ville de demain... Le BIM et CIM comme outils d'attractivité

Les fonctions des villes intelligentes sont développées pour gérer les flux urbains et permettre des réponses en temps réel. Une ville intelligente est donc plus préparée à répondre aux défis actuels qu'une ville qui entretient une relation seulement transactionnelle avec ses citoyens.

La COR s'attachera à développer des solutions innovantes afin de mesurer et connaître en temps réel les dépenses d'énergie quelles qu'elles soient afin de répondre aux défis climatiques et de sensibiliser sa population.

Le numérique est l'opportunité de garder les habitants qui seraient tentés de quitter les villes moyennes, et d'attirer une nouvelle population en quête d'authenticité, de valeurs proches de la nature, au sein d'une ville habitée, vivante, animée, résolument tournée vers son avenir.

b. Une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste

Dans les centres-bourgs, la COR mène une politique d'habitat visant principalement la résorption de l'habitat insalubre, l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de logements public et privé, l'adaptation du logement des ménages en perte d'autonomie dans leur habitat, et l'attractivité résidentielle tournée vers de nouvelles populations.

Cette politique est définie dans un Programme local de l'habitat (PLH) adopté en septembre 2016.

La stratégie du PCAET contient des objectifs précis en matière de maîtrise de l'énergie, de production et consommation d'ENR dont le potentiel de récupération et potentiel de stockage énergétique. L'état du logement sur le territoire de la COR est globalement inadapté et peu attractif. Avec une population modeste aux faibles capacités d'investissement, un taux de vacance important, un parc vieillissant et des pôles urbains historiques en déprise, le renouvellement du parc n'est pas pris en compte par le marché. La COR mène donc une politique volontariste d'amélioration de l'habitat dont le volet énergétique est particulièrement important.

Le Programme Local de l'Habitat de la COR définit les orientations sur la période 2016-2021. Il s'articule autour d'axes d'intervention qui sont à la fois des priorités politiques et opérationnelles :

> La rénovation du parc de logements privés, afin de réinvestir les logements vacants et de

redonner de la valeur à des logements dégradés, pour des meilleures conditions d'habiter en centre-ville et pour offrir une alternative à la production de logements et à la consommation d'espaces. L'objectif territorial du PCAET est de 660 rénovations par an dont 2/3 en maisons individuelles et de 1/3 de logements collectifs.

La rénovation du parc de logements privés se décline autour de trois opérations :

- Le PIG de la COR pour 28 des 31 communes : 661 rénovations d'ici 2021.

- L'opération de revitalisation des centres-bourgs, valant OPAH-RU pour les communes de Thizy les Bourgs et Cours : 196 rénovations d'ici 2021.

- L'OPAH-RU de Tarare : 330 rénovations d'ici 2015.

Afin de favoriser la rénovation énergétique des logements, la COR a créé une plateforme de la rénovation énergétique, véritable guichet unique existant depuis 2015.

La plateforme de rénovation énergétique a accompagné et subventionné depuis sa création plus de 1.000 rénovations dans l'habitat privé, le volet formation des professionnels sur chantier étant également très présent. Ce sont ainsi plus de 800.000 euros de subventions COR par an qui ont été versées depuis 2015, ce qui représente 15,6 millions d'euros de travaux réalisés par les artisans de la COR.



La plateforme de la COR accompagne directement les non éligibles ANAH et fait le lien avec les opérateurs pour les personnes éligibles ANAH. Les subventions sont bonifiées par l'utilisation d'éco-matériaux à partir des ressources naturelles du territoire, essentiellement l'utilisation du bois dans l'isolation de l'habitat, les menuiseries, le chauffage au bois.

Les objectifs sont ainsi les suivants :

- > Rénover 2.400 maisons individuelles (14% du parc) soit un rythme annuel de 600 logements par an
- > Rénover 1.600 logements collectifs (18 % du parc)
- > 6.600 foyers doivent mettre en place des actions énergétiques d'ici 2024 soit 31 % des ménages
- > Equiper 500 maisons avec chauffe-eau solaire, 2.400 toitures en photovoltaïque et 220 logements en géothermale.

En lien avec le PCAET, les objectifs de baisse des émissions de GES sont de -15 % d'ici 2024 dans le résidentiel.

> **Les interventions sur le parc de logements publics**, qui représente 14% du parc de logement global de la COR, afin d'accompagner son renouvellement :

L'offre de logements sociaux doit être progressivement adaptée pour tenir compte des évolutions démographiques et sociétales avec notamment le vieillissement de la population et la réduction de la précarité énergétique. Elle doit répondre aux demandes qui sont centrées aujourd'hui sur les petits logements, principalement desservis par ascenseur et bénéficiant des atouts des centres-villes et centres-bourgs.

Le programme de renouvellement patrimonial des bailleurs sociaux s'inscrit dans les démarches engagées pour la revitalisation des centres-bourgs et centre-ville de Tarare, Thizy les Bourgs et Amplepuis en contribuant au développement de projets urbains, d'une offre d'habitat diversifiée, accessible à tous et économe en énergie.

L'État, la COR et leurs partenaires ont signé en juillet 2019, avec les bailleurs sociaux du territoire IRA et OPAC du Rhône, un Protocole Habitat qui a pour objectif de définir le programme patrimonial de réhabilitation (385 logements) et la mise en œuvre des démolitions et reconstitutions du parc social d'Immobilier Rhône-Alpes et de l'OPAC du Rhône sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien. Ce protocole intégrera la démolition d'environ 500 logements et des programmes de rénovation d'environ 500 logements sociaux (347 pressentis et 173 dont le devenir reste à déterminer) à l'horizon 2025.

Par ailleurs, des objectifs de mixité sociale sont définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement.

> **L'urbanisme et l'aménagement du territoire**, afin de favoriser le renouvellement urbain et la densification :

La production de logements nouveaux initialement prévue dans le SCOT et inscrite dans le PLH est de 310 logements par an. La stratégie de renouvellement urbain est actée par la mise en œuvre de deux OPAH-RU sur les communes de Thizy les Bourgs, Cours et Tarare.

ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- Rénover le parc de logements privés en centre-ville et centre-bourg
- Plateforme de la rénovation énergétique
- Réhabiliter et renouveler le parc de logements sociaux
- Favoriser le renouvellement urbain

c. Assurer un développement commercial équilibré des centralités

Dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Centres-Bourgs, la COR poursuit un objectif de développement commercial équilibré entre les centres et leurs périphéries, tout en concentrant son action sur la digitalisation des commerces de proximité pour construire un véritable système de distribution locale.

La COR accompagne ainsi l'émergence de nouvelles solutions pour les modes de distribution locaux, afin de favoriser l'attractivité économique et résidentielle de son territoire. Ainsi, elle soutient la création d'une place de marché locale et d'une conciergerie d'entreprises mutualisée. Ces deux projets sont travaillés en partenariat public-privé avec le club d'entreprises Tararévolution et la Fédération des commerçants et artisans de l'Ouest Rhodanien Atout Commerce. Ces deux projets ont en effet un impact à la fois pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire mais aussi sur l'attractivité à l'embauche pour les entreprises locales.

L'objectif pour le territoire est de favoriser l'attractivité de son offre commerciale et s'adaptant aux nouveaux modes de consommation tout en préservant le commerce de proximité en cœur de ville. Il s'agit par-là de concilier commerce physique et commerce digital. C'est le but de la solution de click and collect en cours de déploiement, qui permet aux habitants de commander leurs produits dans leurs commerces de proximité sur

internet, et d'aller les récupérer en boutique, ce qui préserve les flux en centre-ville. Par ailleurs, ces objectifs permettent de consolider la stratégie en faveur de la transition énergétique, en réduisant les déplacements vers les pôles de consommation extérieurs et en privilégiant une consommation locale.

De plus en plus attractif, le territoire doit consolider sa stratégie de développement et d'aménagement commercial afin d'apporter une réponse globale aux projets de développement en périphérie tout en maintenant un niveau d'offre et de services dans les centres-bourgs et centre-ville.

L'établissement d'un schéma d'aménagement et de développement commercial permettra d'affirmer le positionnement du territoire.

La COR poursuit par ailleurs son accompagnement et son aide à l'implantation pour les commerces et initiatives autour de l'économie de proximité au sein des centres-bourgs et centre-ville, en lien avec les dispositifs de revitalisation à Amplepuis, Tarare et Thizy les Bourgs.

Afin de mettre en œuvre cette politique locale du commerce, le territoire est organisé autour d'un pôle de management de centre-ville permettant de construire, suivre et agir de manière concertée entre la COR, les communes et les commerçants. Ce pôle, construit après un accompagnement par le Centre de Ressources régional MG2T a vocation à être consolidé, notamment via des outils partagés d'observation du commerce.

ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

- > Réaliser un schéma de développement et d'aménagement commercial
- > Poursuivre la dynamique de management de centre-ville et de territoire
- > Soutenir l'implantation et le développement des activités commerciales en centre-ville
- > Favoriser et soutenir les nouvelles formes de commerce et l'usage du numérique





d. La mobilité comme outil de solidarité et de maillage territorial

La COR organise d'ores et déjà un service de transport à la demande, un dispositif de covoiturage local, un service d'autopartage entre particuliers, et deux stations de vélos à assistance électrique aux abords de ses gares.

Il s'agit à la fois de consolider ses solutions et d'accompagner la population au changement de pratiques pour répondre aux enjeux suivants :

- > Réduire la dépendance à l'automobile qui favorise la précarité énergétique des ménages les plus vulnérables ;
- > Réduire les émissions liées au transport de personnes ;
- > Atteindre la cohésion territoriale et sociale par le levier de la mobilité.

Aussi, la COR intervient sur la mobilité par les moyens suivants :

- > En optimisant un réseau TC structurant adapté irrigué par des réseaux secondaires et en correspondance des horaires de passage des TER ;
- > En développant des solutions alternatives en articulation avec l'offre structurante et en favorisant les changements de pratique ;
- > En proposant une offre cohérente assurant une organisation à trois niveaux : bassins de vie, polarités, exogène à la COR qui soit lisible et accessible.
- > En limitant les déplacements au travers de la planification de l'organisation et l'aménagement des espaces.



ORIENTATIONS ET PISTES D' ACTIONS

- > Assurer un service de transport à la demande
- > Consolider les alternatives à la mobilité individuelle
- > Conforter les pôles de mobilité autour des gares

2. Renforcer les solidarités et soutenir une ruralité vivante, dynamique et accueillante

Si le territoire de la COR manque globalement d'attractivité, ce sont les petites communes qui ont connu ces dernières années un regain démographique. La campagne aux portes de Lyon attire une certaine population, notamment attirée par le prix de l'immobilier et la possibilité de vivre en maison individuelle. Les aménités urbaines des bourgs principaux ne sont pas suffisantes pour attirer ces rurbains qui préfèrent un choix tranché en faveur de la ruralité.

Ainsi, l'attractivité du territoire repose largement sur le dynamisme des bourgs ruraux qui doit impérativement se maintenir. Ce dynamisme doit néanmoins être maîtrisé pour éviter qu'il soit synonyme d'étalement urbain et qu'il participe à la dévitalisation des bourgs principaux dont seul le confortement permettra le maintien d'un niveau satisfaisant de services sur l'ensemble du territoire.

Avec une population dont les revenus moyens sont parmi les plus faibles du département, assez peu mobile pour un territoire rural et dont le niveau de qualification et de formation est peu élevé, le territoire apporte une vigilance particulière à ces publics fragiles qui peuvent rester en marge de toutes les actions mises en place, s'ils ne font pas l'objet d'une attention particulière.

a. Accompagner l'émergence de nouveaux services

Afin de rester un territoire attractif et de conserver un niveau et une offre de services pour la population, la COR doit innover dans les solutions apportées aux habitants du territoire. Ainsi, la COR se positionne comme support de l'émergence de nouveaux services, en lien avec la politique de soutien aux initiatives émergentes et aux porteurs de projets à haute valeur sociale et environnementale. Par ailleurs, la COR est engagée depuis 2012 dans une politique d'accueil, élargie à l'ensemble du Beaujolais depuis 2017. Cet engagement symbolise la volonté du territoire de conserver un maillage de villages et de polarités, et de maintenir une dynamique entrepreneuriale et de services dans les villages.

La question de l'accès aux services et aux soins est particulièrement sensible sur la partie centrale du territoire, plus enclavée et éloignée des pôles majeurs. Le vieillissement de la population et la précarisation économique d'une partie des habitants sont des facteurs supplémentaires d'isolement. Concernant l'accès aux soins, le territoire bénéficie d'un réseau d'infrastructures médicales performant, dont l'hôpital de Tarare, qui permet de contenir la désertification médicale. Pour autant, peu de professionnels libéraux, encore moins de spécialistes, exercent sur le territoire et les communes développent des solutions d'accueil susceptibles de les attirer.



Cette question d'une organisation optimale et rationnelle du territoire en fonction des bassins de vie permet de faciliter l'accès aux soins, aux services marchands et non marchands pour tous les habitants, avec des distances acceptables. Pour accompagner la mise en place d'un maillage renforcé et cohérent sur l'ensemble du territoire, la COR souhaite encourager et/ou le cas échéant accompagner différentes initiatives en matière de santé.

Ainsi, il convient à partir des services existants ou par la création de nouveaux services d'accompagner à la fois la mise en place d'un premier niveau de service d'accès aux soins mais également de conforter/développer l'offre existante.

Plusieurs maisons médicales ont été créées sur l'ensemble du territoire avec des modèles très différents. Toutes ne proposant pas une offre de services suffisante, il conviendra d'apporter des solutions innovantes en profitant des évolutions permises par les différentes lois ou dispositifs prévus par l'État ou les collectivités territoriales.

Il s'agira par exemple de développer les offres de télémédecine ou téléconsultations, de travailler plus étroitement avec les médecins déjà présents

au sein des établissements hospitaliers, d'éprouver les nouveaux dispositifs proposés pour lutter contre les déserts médicaux.

Le rôle de l'intercommunalité apparaît dans ce cadre comme essentiel pour apporter des réponses cohérentes, éviter toute concurrence entre les communes et assurer un maillage stratégique de l'offre de soins.

Concernant les équipements d'accueil, il conviendra que la COR puisse également, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires et bien entendu des communes, apporter son concours tant par le soutien à la mutualisation de service que par l'aide au fonctionnement et l'investissement.

Au-delà de la question de l'accès aux soins, la COR joue un rôle essentiel dans l'assurance d'un accès aux services, qu'ils soient privés ou publics, à l'ensemble de sa population.

ORIENTATIONS ET PISTES D'ACTIONS

- > Créer une conciergerie de territoire
- > Être territoire d'accueil, avec la politique d'accueil en Beaujolais
- > Accompagner l'émergence d'une offre de télémédecine
- > Assurer le maillage des services publics et privés sur le territoire
- > Soutenir les actions sur le quartier prioritaire de Tarare
- > Mettre en œuvre des actions d'inclusion numérique

b. Renforcer la solidarité territoriale

Étant donné le contexte économique et les caractéristiques de la population, la question de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale guide l'ensemble du projet de territoire.

La COR a mis en place en 2019 une charte de partenariat avec les 31 communes qui la composent, valant un pacte fiscal et financier. Cette charte permet d'assurer une solidarité financière et fiscale sur le territoire. Au-delà de cette solidarité financière, la COR agit sur la cohésion du territoire et la cohésion sociale, grâce notamment au dispositif de la politique de la Ville sur le quartier prioritaire à Tarare.

La COR est ainsi engagée dans le cadre du Contrat de ville, qui énumère les lignes directrices de l'action menée pour la période 2015-2022. Les quartiers prioritaires et ses habitants sont des acteurs et des moteurs de la société, de sa jeunesse et de son dynamisme. Dans le cadre de la politique de la Ville, la COR et la commune de Tarare mutualisent leurs moyens et leurs actions en matière de cohésion sociale : emploi, développement économique, amélioration du cadre de vie,...

La COR entend accentuer son action auprès de la population autour de la question du numérique, et particulièrement sur la question de l'inclusion numérique, en lien avec le projet de tiers-lieu, dont la Fabrique Numérique de Territoire à Tarare. Accès au droit, dématérialisation des services publics, nouveaux métiers, le territoire se positionne pour accompagner la transition numérique au même titre que la transition énergétique et écologique.



CONCLUSION

VERS UN CONTRAT UNIQUE DE COHESION TERRITORIALE



> De quoi parle-t-on ?

Le Contrat Unique de Cohésion Territoriale (CUCT) est né de la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires :

« L'agence assure la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'aménagement durable et de cohésion des territoires en conduisant des programmes nationaux territorialisés et en prévoyant, selon des modalités précisées par décret, la mise en œuvre déconcentrée de ces programmes au moyen de contrats de cohésion territoriale. Ces contrats s'articulent avec les projets de territoire élaborés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ces contrats peuvent intégrer tout autre contrat, prévu par les lois et règlements en vigueur, relatif à l'aménagement du territoire, à la politique de la ville, au numérique ou à tout autre domaine relevant des compétences de l'agence. »

Lors du séminaire du 11 juillet 2019, le territoire de la COR a été choisi comme territoire d'expérimentation par le CGET pour lancer le Contrat de cohésion territoriale, contrat intégrateur unique qui prend son fondement sur le présent projet de territoire et en englobe tous les enjeux.

Ainsi, le contrat de cohésion territoriale de l'ouest rhodanien devra intégrer l'ensemble des dynamiques portées aujourd'hui sur le territoire et pouvant faire l'objet de contrats.

Les contrats actuels de la COR - 2019

- > Contrat d'autolimitation des dépenses
- > Contrat de Ville
- > Contrat de ruralité
- > Action Cœur de Ville (avec la Ville de Tarare)
- > TePos
- > TEP-CV
- > Programme d'Intérêt Général (PIG)
- > Convention de revitalisation de centres bourgs valant OPAH-RU pour Thizy les Bourgs et Cours
- > OPAH-RU de Tarare
- > Protocole Habitat
- > Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- > Opération Collective en Milieu Rural (FISAC)
- > Contrat de Territoire – Education aux arts et à la culture (DRAC)
- > France Mobilité (AMI national)
- > Contrat d'Objectif Territorial (COT) (ADEME)
- > Plateforme de la Rénovation Energétique (ADEME)
- > Réseaux de chaleur (déposé – ADEME)
- > Programme Attractivité Centre-Bourg (FNADT – Massif Central)
- > Programme Lieux d'interconnexions et de nouvelles dynamiques territoriales (FNADT – Massif Central)
- > Terralim (FNADT – Massif Central)
- > Politique d'accueil en Beaujolais Vert (via le Syndicat Mixte du Beaujolais)

1. Education, santé, numérique : des nouveaux enjeux pour le territoire

Le Contrat de cohésion territoriale s'appuiera sur le projet de territoire, mais intègre également de nouveaux enjeux, évoqués au cours d'ateliers lors du séminaire de restitution du projet de territoire. L'éducation, la santé et le numérique sont ainsi trois enjeux sur lesquels la collectivité doit se pencher, à l'échelle de l'ouest rhodanien, pour établir sa position et sa stratégie.



a. L'éducation

L'éducation est l'un des enjeux fondamentaux. Vecteur d'attractivité pour les familles et de vitalité pour les communes, l'éducation doit prendre en compte le parcours global de scolarisation, de la garde d'enfants au post bac. Ainsi, la mobilité éducative pourrait être canalisée et réfléchi à l'échelle du territoire. La définition d'une carte scolaire partagée, pluri-annuelle et consolidée permettrait une vision claire des enjeux éducatifs du territoire.

Les ateliers du 11 juillet 2019 ont également fait ressortir les pistes d'actions suivantes :

- > Déployer le dispositif du programme de la réussite éducative dans les établissements de la COR
- > Travailler l'alimentation en milieu scolaire
- > Réfléchir à des pôles de cuisine
- > Développer un réseau « petite enfance » pour éviter l'évasion scolaire
- > Développer les formations à distance de type MOOC, mobilisables dans les tiers-lieux en tant que campus connectés



b. La santé

La santé, enjeu national, porté par le plan « ma santé 2022 », positionne en première ligne le rôle des élus locaux qui doivent être moteurs pour accompagner cette stratégie. Le territoire de l'Ouest Rhodanien est confronté, comme tous les territoires ruraux, au phénomène de déserts médicaux, et doit penser une stratégie territoriale pour mailler le territoire.

Quatre grands défis de santé ont été identifiés pour les territoires :

- > Accès à la santé, comprise dans sa globalité et pas seulement comme l'accès aux soins ;
- > Réduction des inégalités sociales de santé ;
- > La santé comme une transversalité des politiques publiques (projet d'aménagement, prise en compte des risques environnementaux tels que la pollution de l'air ou l'eau) ;
- > Prise en compte de nouvelles pratiques médicales.

Ainsi, le territoire place au cœur de sa stratégie le dispositif de télémédecine, qui est une réponse innovante au problème d'accès à l'offre de services.

Les ateliers du 11 juillet 2019 ont également fait ressortir les pistes d'actions suivantes :

- > Développer une conciergerie pour les médicaments ;
- > Créer un réseau de professionnels santé/bien-être pour la prévention aux soins ;
- > Créer des maisons de santé portées par les mairies ou associations ;
- > Communiquer sur les initiatives ;
- > Développer des offres de logements pour personnes âgées (privilégiant l'intergénérationnel) ;
- > Créer un maillage territorial intégrant la notion de proximité.

-  Médecin généraliste
-  Masseur - kinésithérapeute
-  Infirmier
-  Chirurgien/dentiste
-  Ophtalmologue
-  Psychiatre
-  Hôpital
-  EPAHD / Maison de retraite
-  Foyer résidence
-  Pharmacie
-  Maison de santé
-  USLD
-  Télémédecine



A titre indicatif.
Les données figurant sur la carte ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'être révisées.

Source : INSEE 2018, Atelier du 11/07/2019

c. Le numérique

L'inclusion numérique, objet du rapport « Stratégie nationale pour un numérique inclusif », pose quatre convictions :

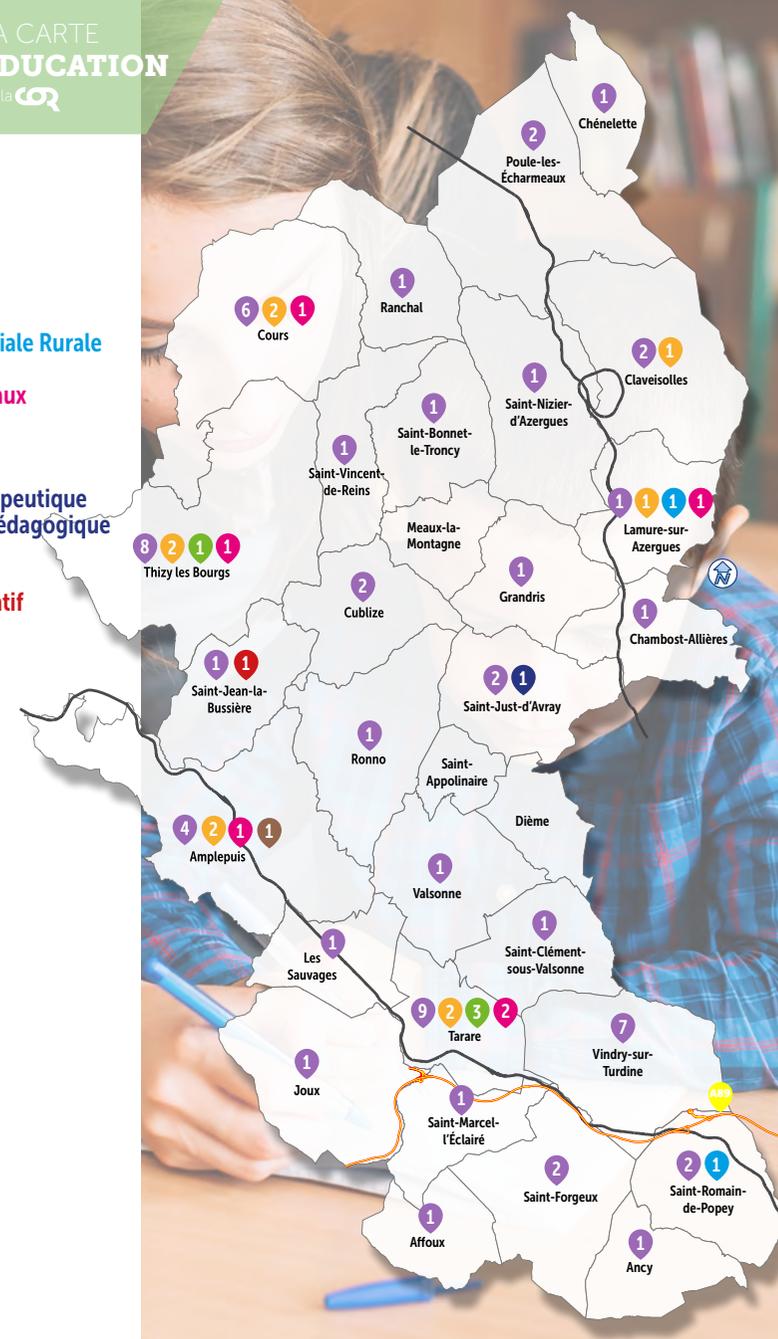
- > Être au service des usagers et adopter une posture pragmatique pour le quotidien
- > Adopter une démarche résolument collective
- > Donner un cadre commun pour accompagner les usagers et leurs besoins croissant tout en garantissant l'égalité de territoire
- > Consolider et faire émerger de nouvelles capacités.

Pour le territoire de l'Ouest Rhodanien, il s'agit de développer et d'accompagner le territoire vers l'évolution numérique, avec un axe prioritaire sur l'inclusion numérique et l'accès aux droits dématérialisés.

Les ateliers du 11 juillet 2019 ont également fait ressortir les pistes d'actions suivantes :

- > Développer des projets de télé-médecine (projet pour Lamure-sur-Azergues) ;
- > Accompagner les procédures et démarches administratives ;
- > Développer une permanence dans chaque commune par le biais d'une MSAP, tiers-lieu ou centre social ;
- > Développer de l'itinérance sur le territoire pour un accompagnement et/ou formation ;
- > Développer le projet de Smart City sur Tarare.

- Écoles
- Collèges
- Lycées
- Maison Familiale Rurale
- Centres sociaux
- MJC
- Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)
- Centre éducatif fermé (CEF)





Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**

